



**Administration contractante : République de Madagascar
– Ministère des Finances et du Budget, Ordonnateur
National du FED**

**Programme d'intensification de la production et de la
structuration professionnelle**

Formulaire de demande de subvention

COM STABEX 96/97/98/99

8^{ème} Fonds Européen de Développement

Référence : Appel à propositions n°01

Date limite de soumission : **21/04/2008**

Nom du demandeur:	Centre Technique Horticole de Tamatave	
Titre de l'action:	Appui à l'amélioration de la qualité et à la commercialisation du girofle dans le district de Fénérive Est	
Lieu(x) de l'action:	MADAGASCAR, district de Fénérive Est	
Total des coûts éligibles de l'action (A)	Montant requis par l'administration contractante (B)	% Total des coûts éligibles de l'action (B/Ax100)
454 466 EUR	450 216 EUR	99.06 %
Durée totale de l'action:	28 mois	

Dossier N°	
------------	--

(pour usage interne seulement)

Coordonnées pertinentes dans le cadre de cette action:

Adresse postale:	CTHT BP 11 Tamatave – Madagascar
Numéro de téléphone: Indicatif Pays + Indicatif Ville + numéro	00261 20 53 311 37
Numéro de fax: Indicatif Pays + Indicatif Ville + numéro	00261 20 53 322 04
Personne de contact pour cette action:	Claude ANDREAS
Adresse e-mail de la personne de contact:	ctht@moov.mg

Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone, numéros de fax et en particulier à l'adresse e-mail, doit être notifié par écrit à l'administration contractante. L'administration contractante ne sera pas tenue responsable si elle n'est pas en mesure de contacter le demandeur.

TABLE DES MATIERES

1. PERTINENCE DE L'ACTION.....	4
1.1. Problèmes spécifiques.....	4
1.2. Pertinence / contrainte du pays.....	5
1.3. Pertinence / priorité.....	6
2. DESCRIPTION DE L'ACTION ET SON EFFICACITE.....	6
2.1. Description de l'objectif général.....	6
2.2. Activités et efficacité de celles-ci.....	7
2.3. Implication des partenaires de mise en œuvre.....	8
2.4. Rôle de l'Etat et des communes et secteur privé.....	8
3. DURABILITE DE L'ACTION.....	8
3.1. Les risques.....	8
3.2. Conditions préalables.....	8
4. DURABILITE.....	9
I. L'ACTION.....	9
DESCRIPTION.....	9
1.1. Titre.....	9
1.2. Lieu(x).....	9
1.3. Coût de l'action et montant demandé à l'Administration contractante.....	9
1.4. Résumé.....	9
1.5. Objectifs.....	11
1.6. Pertinence de l'action.....	12
1.7. Description de l'action et de son efficacité.....	16
1.8. Méthodologie.....	28
1.9. Durée et plan d'action pour la mise en œuvre de l'action.....	31
1.10. Durabilité.....	31
1.11. Cadre logique.....	33
BUDGET DE L'ACTION.....	33
SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES.....	33
EXPERIENCE D' ACTIONS SIMILAIRES.....	34
II. LE DEMANDEUR.....	40
IDENTITE.....	40
PROFIL.....	41
2.1. Catégorie.....	41
2.2. Secteur(s).....	43
2.3. Groupe(s) cible(s).....	44
CAPACITE A GERER ET A EXECUTER LES ACTIONS.....	46
3.1. Expérience par secteur (pour chaque secteur sélectionné sous 2.2.).....	46
3.2. Expérience par zone géographique (pays ou région).....	28

3.3. Ressources.....	29
4. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VOTRE ORGANISATION	31
III. PARTENAIRES DU DEMANDEUR PARTICIPANT A L'ACTION	32
1. DESCRIPTION DU/DES PARTENAIRE(S).....	32
1.1. PARTENAIRE 1	32
1.2. PARTENAIRE 2	36
DECLARATION DE PARTENARIAT	38
V. LISTE DE CONTROLE	28
VI. DECLARATION DU DEMANDEUR	31
VII. GRILLE D'EVALUATION.....	34

PARTIE A. NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION

1. PERTINENCE DE L'ACTION

1.1. Problèmes spécifiques

Les produits agricoles d'exportation représentent actuellement une des principales sources de recettes de l'Etat malgache. Parmi ces produits, le girofle occupe une place prépondérante.

Avec Zanzibar et l'Indonésie, Madagascar est l'un des principaux producteurs de clous de girofle. Il s'agit du deuxième pays mondial en matière de production de clous de girofle après l'Indonésie.

Les exportations de girofle ont toujours largement contribué à la bonne performance des exportations malgaches. En 2007, avec la baisse de la production mondiale, les cours des clous de girofle en début d'année ont dépassé les 4.700 dollars la tonne.

La chute de la production au Brésil et dans d'autres pays a notamment contribué à cette envolée des prix. Pour l'année 2007, les perspectives de production à Madagascar n'étaient que de 1.500 à 2.000 tonnes contre un volume habituel de 12.000 tonnes par an. Zanzibar a connu la même situation. Au lieu de récolter 4.000 tonnes, la production n'a été que de 800 tonnes et le prix à l'exportation a atteint les 5.400 dollars. Quant à l'Indonésie, 1er producteur mondial, la production a été estimée à 20.000 tonnes, soit seulement 20% de la production totale habituelle.

En octobre 2007, les analystes ont tablé sur des cours allant de 3.600 à 3.800 dollars pour la campagne 2007/2008. Mais ils ont également prévu que des pics de 6.000 dollars ne seraient pas dans le domaine de l'impossible. A Madagascar, le girofle a fait partie des filières qui ont développé la croissance du secteur agricole en 2007. Pour cette année 2008, le girofle pourrait continuer dans ce sens quand on voit les sommets atteints par les prix sur le marché international.

Par ailleurs, l'arrivée des clous de girofle sur le marché se fait au compte-goutte, poussant les prix vers le haut. Cette situation s'explique par le séchage lent de ces produits, notamment au Brésil.

Compte tenu du contexte, la filière girofle est appelée à connaître un développement certain et peut profiter de la flambée des prix sur le marché international.

A Madagascar, la production est exclusivement assurée par le paysannat et provient de petites parcelles dont la concentration se situe dans la région de Tamatave et plus particulièrement dans le district de Fénérive. Cette production représente un des éléments structurant l'activité agricole et la culture locale.

Pays leader dans la production et l'exportation de girofle, la filière malgache souffre de facteurs de blocages que les opérateurs vont devoir rapidement prendre en compte. Ceux-ci concernent :

- la production irrégulière des plantations de giroflier entraînant une variation importante des volumes exportables d'une année sur l'autre et une fluctuation permanente des cours mondiaux,
- le manque d'ouverture à de nouveaux marchés résultant de réglementations imposées par les pays récepteurs en matière d'importation des denrées alimentaires (contrôle des produits et protection du consommateur par les certifications commerciales : ASTA, EurepGap, IFS, BRC et réglementaires CEE 178/2002, 882/2004 et 852/2004, etc.),
- les exigences qualitatives imposées par les importateurs (taux d'humidité, taille des clous, moisissures, corps étrangers, etc.) nécessitant la mise en place de contrôles internes en vue de garantir un respect des normes de qualité imposées par les clients,
- une concurrence de plus en plus forte infligée par les pays producteurs améliorant en permanence leur compétitivité (baisse des coûts de revient et meilleure productivité),
- le manque de maîtrise des traitements post-récoltes entraînant la mise sur le marché des produits au compte-goutte et réduisant les volumes commercialisés,

- des coûts de transport et de fonctionnement de plus en plus importants suite à l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières.
- les risques climatiques annuels qui caractérisent la côte Est de Madagascar et qui peuvent, en fonction de leur intensité, perturber les prévisions de récolte (cas du cyclone Ivan et des dégâts causés sur les plantations de girofliers dans le district de Fénérive en février 2008). Une mission d'évaluation de l'impact du passage du cyclone Ivan sur les girofliers situés dans le district de Fénérive a été réalisée 1 mois après le passage du cyclone (mars 2008). Les observations ont notamment permis de déterminer la capacité de reprise des girofliers. 3 420 plants ont été observés dans le district de Fénérive permettant d'avancer les résultats suivants :
 - 97% des arbres prospectés ont été touchés par le cyclone,
 - 1% d'entre eux sont morts (dessouchés)
 - 8% des arbres avaient des rameaux cassés,
 - 53% des arbres effeuillés ne présentaient pas de repousses mais 77% d'entre eux étaient encore vivants,
 - sur les arbres où des repousses ont été observées, un développement végétatif s'est manifesté sur la moitié de la frondaison

Le cyclone Ivan a donc fortement touché les plantations de girofliers. Peu d'arbres sont morts mais la reprise de la végétation est lente. La production de clous et d'essence de girofle pour la campagne 2008/2009 risque d'être perturbée et de fortement diminuer. Il est trop tôt pour quantifier les pertes probables de production mais dès le début de la mise en œuvre du programme, un suivi phénologique pourra être mis en place pour estimer le potentiel de production des arbres.

Pour faire face à cette situation, il est impératif de permettre aux producteurs responsables regroupés sous forme de coopérative de commercialiser des produits répondant à des exigences qualitatives strictes et contrôlables et d'inciter à la mise en place de mécanismes de mise en marché basés sur des règles de transparence et d'arbitrage. L'objectif à terme, par un mécanisme de rémunération en fonction de la qualité des produits est d'augmenter le revenu monétaire des producteurs et de les professionnaliser.

Les groupes ciblés dans le cadre de cette action, sont principalement les producteurs, les grossistes/collecteurs, les exportateurs et les responsables communaux.

Les producteurs seront les bénéficiaires directs car les activités seront ciblées sur l'intensification de la production et l'appui aux opérations post-récoltes réalisées en paysannat. Les grossistes/collecteurs bénéficieront des activités du programme en se professionnalisant par rapport aux exigences de la filière (connaissance du produit, guide de bonnes pratiques lors du transport, etc.). Les exportateurs par la commercialisation de produits respectant les exigences commerciales et réglementaires tireront profit de l'action. En ce qui concerne les responsables communaux, leur implication dans les opérations de contrôle qualité et de transaction lors de la commercialisation des produits sur des marchés communaux à créer, devrait permettre d'accroître les recettes communales liées au commerce de ce produit.

1.2. Pertinence / contrainte du pays

Les paysans de la région de Tamatave tirent une partie de leurs revenus monétaires de la vente de produits agricoles comme le girofle. Les activités des paysans se résument à la production d'essence de girofle (réalisée à partir d'alambics traditionnels) et à la récolte de clous. Ce comportement est majoritairement motivé par les besoins en trésorerie (notamment pour le cas de l'essence de girofle).

La tendance du marché mondial pour la campagne 2007/2008, avec des cours moyens compris entre 3600 et 3800 dollars la tonne, permettrait aux producteurs de s'affranchir des problèmes de trésorerie et de s'investir d'avantage dans la filière girofle.

Mais jusqu'à maintenant, le déficit de trésorerie a obligé les producteurs à :

- limiter les opérations agricoles sur leurs plantations,
- commercialiser des clous de girofle sans traitement post-récolte ou de l'essence de girofle produite à partir d'alambics traditionnels usagés,

- être dépendant des acheteurs avec une marge de manœuvre limitée pour commercialiser leurs produits.

Par ailleurs, l'absence de transparence dans les transactions et l'incapacité des services publics à les contrôler ne permettent pas :

- aux communes concernées de tirer profit de la vente de ces produits,
- aux paysans de valoriser une démarche qualité,
- aux exportateurs de réceptionner des lots conformes et homogènes.

L'action par son impact sur la production, la valorisation des produits de qualité et la clarification des échanges pourrait permettre de lever ces contraintes.

1.3. Pertinence / priorité

Le Gouvernement Malgache dans son document de stratégie nationale de développement (MAP) axe sa politique de développement dans le secteur agricole sur la structuration professionnelle en relation avec le passage d'une agriculture de collecte vers une agriculture de marché. Ce programme, par l'intégration et le respect des exigences de la qualité sanitaire et règlementaire au niveau des producteurs et de la sécurisation/formalisation des transactions commerciales, répondra aux attentes du gouvernement.

Par ailleurs, ce programme cadre parfaitement avec la politique de décentralisation en cours avec le transfert de responsabilités au niveau communale.

2. DESCRIPTION DE L'ACTION ET SON EFFICACITE

2.1. Description de l'objectif général

L'objectif général de l'action est d'augmenter le revenu monétaire des producteurs de girofle en les impliquant dans une « démarche qualité » et en sécurisant les transactions commerciales, en développant les marchés communaux et en délocalisant les opérations de contrôle qualité à leur niveau.

Les principaux résultats attendus se déclinent en fonction des acteurs concernés :

- au niveau des producteurs :

1- une amélioration de la productivité des plantations par la diffusion de messages techniques (programme de fertilisation, lutte phytosanitaire, etc.), une meilleure gestion des plantations de girofliers et une homogénéisation variétale à partir des plants à production régulière (technique de multiplication végétative du giroflier),

2- l'accès à des équipements permettant de mieux contrôler les opérations de préparation des clous de girofle et de l'essence,

3- une meilleure valorisation des produits répondant à des critères qualitatifs recherchés et clairement définis avec les exportateurs (une analyse des risques sanitaires ayant préalablement précisée les points critiques à prendre en compte),

- Au niveau des grossistes/collecteurs :

1- une professionnalisation en rapport avec les exigences du marché au niveau de la filière girofle (connaissance du produit, guide de bonnes pratiques lors du transport, etc.).

- au niveau des exportateurs :

1- une validation et un contrôle de la qualité des produits,

2- la négociation de volumes importants sur des lieux de transaction sécurisés.

- au niveau des communes :

1- la création de marchés physiques périodiques permettant de formaliser les transactions lors de la vente des clous et de l'essence et d'augmenter ainsi les recettes communales,

2- la création d'équipes de contrôle qualité.

2.2. Activités et efficacité de celles-ci

Pour atteindre ces objectifs dans la durée impartie, c'est-à-dire après deux campagnes de production, deux périodes d'intervention seront proposées : la première durant la phase de récolte et de préparation des clous (décembre/janvier) et la seconde durant la période de distillation de l'essence.

En ce qui concerne les activités liées à l'augmentation de la capacité productives des terroirs villageois, celles-ci se déclinent en plusieurs points :

- Structuration des producteurs en fonction des organisations paysannes existantes avec création de « Coopérative de base » au niveau des Fokontany et d'Union des Coopératives au niveau communales.
- Renforcement des capacités de gestion (financière, matériel, organisationnelle, etc.) des Coopératives de base et des Unions.
- Appui aux producteurs par la diffusion de messages techniques en relation avec la protection sanitaire et l'amélioration de la productivité des girofliers. Ces messages pourront être diffusés sous forme de formation technique, d'émission radio, etc.
- Mise en place d'un suivi phénologique du giroflier pour évaluer le potentiel de production et estimer la date d'ouverture de la campagne.
- Gestion des plantations de girofliers pour organiser l'exploitation de clous et d'essence,
- Création de parcelles de référence à partir de parcelles existantes pour mesurer l'augmentation des capacités productives suite à la mise en place du nouvel itinéraire technique,
- Détermination de la diversité phénotypique des girofliers dans la perspective de mettre en place des standards qualitatifs (recherche de girofliers à production intéressante et régulière pour lancer un programme de multiplication végétative) et ainsi assurer le renouvellement des plantations,
- Aménagement des terroirs communaux en relation avec les plans communaux de développement et le programme foncier national par une cartographie des zones agro écologiques et de leur occupation actuelle.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité des produits commercialisés les activités se réaliseront au niveau :

- Des producteurs/préparateurs par des formations orientées sur l'hygiène et le respect des critères qualitatifs recherchés. Une analyse de risques sanitaires et la réalisation d'un guide de bonnes pratiques permettront de structurer le contenu de ces formations. Par ailleurs, en relation avec les organisations paysannes formalisées, des lots d'équipements seront mis à la disposition des producteurs pour la maîtrise des opérations post-récoltes. Des infrastructures et des formations seront également nécessaires pour maintenir la qualité des produits après le traitement post-récolte (au cours du stockage et pendant le transport jusqu'au marché de commercialisation).
- Des exportateurs par la mise à leur disposition d'un laboratoire de contrôle au niveau du CTHT de Tamatave, la formation de leurs agents techniques à la démarche HACCP et la mise à leur disposition d'un guide de bonnes pratiques pour les opérations qu'ils coordonnent,
- Des services de l'Etat par la révision et la publication de normes sur le girofle ainsi que de textes sur la labellisation du produit (arrêtés ministériels),

En ce qui concerne l'organisation des marchés intérieurs de commercialisation des clous et de l'essence de girofle les activités se concentreront au niveau des communes sélectionnées par :

- La matérialisation et l'aménagement d'un lieu mobilisé pour la tenue de marchés périodiques de commercialisation des clous de girofle et de l'essence,
- La formation et l'équipement de contrôleurs de qualité et la délivrance de certificat de contrôle de base.

2.3. Implication des partenaires de mise en œuvre

Les partenaires associés à la mise en œuvre sont l'association SAF/FJKM, le CIRAD Madagascar.

SAF/FJKM travaille depuis plusieurs années dans le district de Fénérive en collaboration avec les programmes locaux de développement agricoles (PSDR, PPRR, etc.). Son réseau étant largement déployé au niveau des communes concernées par ce programme, cette structure constitue un partenaire solide pour appuyer et encadrer les opérations qui seront réalisées à ce niveau surtout en ce qui concerne les aspects socio-organisationnels.

Le CIRAD Madagascar dispose, dans son dispositif local, de compétence en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires et d'expertise en Haccp.

2.4. Rôle de l'Etat et des communes et secteur privé

L'Etat au travers de ses services techniques par sa volonté de décentralisation et ses obligations en matière de respect des réglementations internationales pour l'exportation des produits agricoles (normalisation, contrôle qualité, hygiène, etc.), aura un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des actions de ce programme. La réactivité des services compétents en matière de normalisation des produits d'exportation et d'agrément de structures de contrôle privé, conditionnera la mise en œuvre de ce programme.

Par ailleurs, compte tenu du rôle accordé aux communes dans cette opération surtout en ce qui concerne la mise en place de marchés périodiques du girofle, il est impératif que les autorités communales soient largement associées aux activités et que leur engagement soit garanti lors du démarrage du programme.

Le secteur privé local, par son engagement à accepter la notion de rémunérations variables en fonction de la qualité des produits réceptionnés et de sa prise en compte dans ses approvisionnements des quantités disponibles au niveau de marchés périodiques organisés, constitue un élément majeur de réussite du programme.

3. DURABILITE DE L'ACTION

3.1. Les risques

Compte tenu de la durée du programme, les risques initiaux sont liés :

- à l'absence de réactivité des services de l'Etat en matière de normalisation des produits et de certification des contrôles décentralisés et privés (le Bureau des Normes de Madagascar dépendant du Conseil National de Normalisation qui avait pour rôle de relayer efficacement les initiatives du secteur privé concernant les normes commerciales des produits distribués tant sur les marchés locaux que sur les marchés internationaux, n'est actuellement plus opérationnel),
- à l'absence d'engagement fort des responsables communaux pour formaliser les différents acteurs et les transactions,
- au manque d'implication des acteurs de la filière girofle au niveau du système de marché périodique, lié aux risques encourus (baisse des revenus) en cas de non respect de la qualité des produits exigés sur les marchés périodiques,
- à l'existence de problèmes fonciers qui pourraient limiter l'extension des cultures, aux risques climatiques annuels qui caractérisent la côte Est de Madagascar et qui peuvent, en fonction de leur intensité, perturber les prévisions de récolte (cas du cyclone Ivan et des dégâts causés sur les plantations de girofliers dans le district de Fénérive en février 2008).
- au manque d'appréhension des normes internationales en particulier en matière sanitaire et phytosanitaire (traçabilité, limites maximales de résidus) conduisant à une certification des produits non reconnue à l'international.

3.2. Conditions préalables

Les conditions préalables de mise en œuvre d'un tel programme sont liées à :

- l'intérêt que les exportateurs accorderont à ce type d'approche, basée sur la transparence des échanges et sur le respect des règles en matière de transaction commerciale. Le paysan doit devenir un interlocuteur de confiance et c'est là tout l'enjeu de ce programme. Pour cela il est important d'identifier au préalable les opérateurs intéressés et d'analyser leurs réseaux d'approvisionnement,
- l'engagement des représentants communaux pour appuyer la mise en place de marchés formalisés et identifier les agents compétents et rigoureux qui seront associés à l'opération,
- l'appui des services de l'Etat chargés de la normalisation des clous et de l'essence de girofle, de sa labellisation ainsi que de l'agrément des structures de contrôle privé,
- la mobilisation et l'engagement des organisations paysannes existantes, intervenant dans les communes ciblées, pour accompagner cette démarche,
- l'accord des producteurs pour soumettre leurs produits à une analyse de risque (microbiologique + mycotoxines) et que les résultats soient communiqués à l'ensemble de la filière pour la rédaction de guide de bonnes pratiques (démarche collective).

4. DURABILITE

La durabilité des actions en relation avec la production, sera assurée si le revenu monétaire des producteurs s'améliore nettement et si la notion de qualité apparaît comme une solution durable pour expliquer cette progression. Le producteur exploitant ses plantations de girofliers en fonction de ses besoins en trésorerie (période de soudure pour l'extraction de l'essence de girofle), l'enjeu de ce programme est de garantir un revenu minimum qui incite les producteurs à considérer le girofle comme prioritaire dans son calendrier culturel.

Les organisations paysannes regroupées en Coopératives et en Unions continueront à se mobiliser si :

- les communes font force de transparence en matière de gestion des recettes tirées des transactions commerciales et si les services rendus sont irréprochables (maintien des infrastructures communales mobilisées pour la tenue des marchés),
- les fonds collectés à leur niveau sont correctement gérés et mobilisés pour des actions en relation avec la filière girofle,
- un accès au micro crédit est possible pour leur permettre de faire face à leurs besoins durant la période de soudure et éviter ainsi la vente d'essence spécialement à ce moment.

En ce qui concerne les marchés communaux et leurs différents services, la durabilité sera fonction de la qualité des services rendus et des volumes d'essence et de clous girofles traités. La transparence en matière de gestion des recettes (issues des services mis en place) garantira leur pérennité.

Aussi, l'utilisation du laboratoire de contrôle du CTHT basé à Tamatave permettra d'assurer le suivi de la qualité des produits et de vérifier le respect des règles édictées par le guide de bonnes pratiques d'hygiène chez les préparateurs. Le fonctionnement de celui-ci dépendra en grande partie des lots que les exportateurs feront analysés, de la qualité des analyses et des coûts d'analyse pratiqués.

Pour une meilleure gestion des équipements destinés à améliorer la qualité et mis à la disposition des Coopératives de base, une série de formation sera dispensée. Par ailleurs, les fonds collectés lors des cotisations annuelles et lors des transactions commerciales de girofle pourront être mobilisés pour renouveler ou augmenter le stock d'équipement initial des coopératives.

II. LISTE DE CONTROLE POUR LA NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION

Appel à propositions n° 01 - COM STABEX 96/97/98/99 - 8^{ème} Fonds Européen de Développement

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	
Nom du demandeur	Centre Technique Horticole de Tamatave
Numéro d'identification EuropeAid	
Pays¹/Nationalité² et date d'enregistrement	Madagascar
Numéro de fiche d'entité légale³	
Statut juridique⁴	Association à but non lucratif
Partenaire 1	Nom/numéro d'identification EuropeAid : Sampan'Asa momba ny Fampandrosoana - SAF/FJKM Nationalité/pays d'enregistrement : Madagascar Statut juridique : ONG confessionnelle
Partenaire 2	Nom/numéro d'identification EuropeAid : CIRAD Madagascar Nationalité/pays d'enregistrement : France Statut juridique : Etablissement Public à Intérêt Commercial

¹ Pour les organisations.

² Pour les personnes.

³ Si le demandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne

⁴ Par exemple association sans but lucratif, entité gouvernementale, organisation internationale...

AVANT D'ENVOYER VOTRE DEMANDE, VEUILLEZ VERIFIER QUE CHACUN DES ELEMENTS SUIVANTS DE VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET REMPLIT LES CRITERES CI-DESSOUS :	A compléter par le demandeur	
Intitulé de la proposition : Appui à l'amélioration de la qualité et à la commercialisation du girofle dans le district de Fénériver-Est	Oui	Non
1. Les instructions sur la note succincte de présentation telles que publiées au titre de cet appel à propositions, ont été suivies		
2. La proposition est dactylographiée et est en français		
3. Un original et 3 copies sont joints.		
4. Une version électronique de la proposition (CD-Rom) est jointe.		
5. L'action sera mise en œuvre dans un/des pays éligible(s)		
6. La durée de l'action est égale ou inférieure à 29 mois (durée maximale autorisée).		
7. La durée de l'action est égale ou supérieure à 12 mois (durée minimale autorisée).		
8. La contribution demandée est égale ou supérieure à 35.000 EUR (minimum autorisé).		
9. La contribution demandée est égale ou inférieure à 500.000 EUR (maximum autorisé).		
10. La contribution demandée est égale ou supérieure à 50 % du total des coûts éligibles (pourcentage minimum autorisé).		
11. La contribution demandée est égale ou inférieure à 100 % du total des coûts éligibles (pourcentage maximum autorisé).		
12. La déclaration du demandeur est remplie et signée.		
13. La présente liste de contrôle et la déclaration du demandeur sont complétées et envoyées avec la note succincte de présentation		

III. DECLARATION DU DEMANDEUR POUR LA NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION

Le demandeur, représenté par le soussigné, signataire autorisé du demandeur, y compris de chaque partenaire, déclare par la présente que

- le demandeur dispose des sources de financement et des compétences et qualifications professionnelles mentionnées au point 2 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs ;
- le demandeur s'engage à respecter les obligations prévues dans la déclaration de partenariat du formulaire de demande de subvention et les principes de partenariat ;
- le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action avec ses partenaires, et n'agit pas en qualité d'intermédiaire ;
- le demandeur et ses partenaires ne se trouvent dans aucune des situations les excluant de la participation aux marchés et qui sont énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE (disponible à l'adresse Internet suivante : http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm). En outre, nous reconnaissons et acceptons que si nous participons tout en nous trouvant dans l'une quelconque de ces situations, nous pouvons être exclus d'autres procédures conformément au point 2.3.5 du Guide pratique ;
- s'il est sélectionné, le demandeur peut fournir immédiatement, sur demande, les documents justificatifs mentionnés au point 2.4 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- le demandeur et chaque partenaire (le cas échéant) est éligible conformément aux critères définis au point 2.1.1 et 2.1.2 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs ;
- si recommandé pour l'octroi d'une subvention, le demandeur accepte les conditions contractuelles telles que fixées dans le contrat standard annexé aux Lignes directrices à l'intention des demandeurs (annexe F) ;
- le demandeur et ses partenaires sont conscients que pour assurer la protection des intérêts financiers des Communautés, leurs données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Signée au nom et pour le compte du demandeur

Nom	Claude ANDREAS
Signature	
Fonction	Président du CHTH
Date	

IV. GRILLE D'EVALUATION POUR LA NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION

(RESERVEE A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE)

	OUI	NON
1. La date limite de soumission a été respectée		
2. La note succincte de présentation remplit tous les critères mentionnés dans la liste de contrôle (Section II de la note succincte de présentation).		
La vérification administrative de la liste de contrôle a été menée par: Date:		
<u>DECISION 1:</u> Le comité a décidé de recommander la note succincte de présentation en vue d'une évaluation après une vérification administrative réussie.		
<u>DECISION 2:</u> Le Comité a approuvé la note succincte de présentation et demandé aux demandeurs présélectionnés de soumettre une proposition complète après avoir présélectionné les meilleures notes succinctes de présentation.		
L'évaluation de la note succincte de présentation a été menée par: Date:		

PARTIE B. FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE

I. L'ACTION

DESCRIPTION

1.1. Titre

Appui à l'amélioration de la qualité et à la commercialisation du girofle dans le district de Fénérive.

1.2. Lieu(x)

Pays : Madagascar.

Régions : Toamasina.

Villes principales : Fénérive.

1.3. Coût de l'action et montant demandé à l'Administration contractante

Total des coûts éligibles de l'action (A)	Montant demandé à l'Administration contractante (B)	% du total des coûts éligibles de l'action (B/Ax100)
454 466 EUR	450 216 EUR	99.06 %

1.4. Résumé

Durée totale de l'action	28 mois
Objectifs de l'action	<p><i>L'objectif global est de promouvoir les activités de production orientées vers le marché dans le cadre de la composante Développement rurale du Madagascar Action Plan (MAP)</i></p> <p><i>L'objectif spécifique est la régulation par des mécanismes de marché de l'adéquation entre l'offre intérieure et la demande extérieure en produits d'exportation. Cette régulation devant conduire à un accroissement de l'offre de produits de qualité et l'augmentation des revenus des producteurs pour ces produits.</i></p>
Partenaire(s)	SAF/FJKM, CIRAD Madagascar.
Groupe(s) cible(s) ⁵	Producteurs, collecteurs, exportateurs, responsables communaux
Bénéficiaires finaux ⁶	Producteurs, exportateurs, communes.
Résultats escomptés	Augmentation de la capacité productive des exploitations, amélioration de la qualité de l'offre et des mécanismes de commercialisation du girofle.
Principales activités	<p><u>A1 – Mise en place d'actions visant à améliorer les capacités productives des exploitations et des terroirs villageois.</u></p> <p>Structuration des producteurs recensés dans les communes sélectionnées en Union ou Coopérative formalisée avec renforcement des capacités en gestion collective.</p> <p>Gestion des plantations de girofliers pour organiser l'exploitation de clous et d'essence.</p> <p>Encadrement de proximité des petits exploitants de girofle en vue d'améliorer la productivité des plantations traditionnelles et de garantir un meilleur traitement des produits après leur récolte (parcelles de référence).</p> <p>Sensibilisation massive des acteurs par la diffusion de messages, la tenue d'ateliers, etc.</p> <p>Renforcement des capacités de gestion des producteurs par des séances de formation (gestion coopérative, gestion financière, gestion matériel, etc.).</p> <p>Détermination de la diversité phénotypique des girofliers dans la perspective de mettre en place des standards qualitatifs (recherche de girofliers à production intéressante et régulière pour lancer un programme de multiplication végétative permettant le renouvellement et l'extension des plantations).</p> <p>Réalisation d'une cartographie des terroirs communaux avec études des zones cultivées en vue de proposer un plan d'aménagement en relation avec le développement du girofle et d'autres éventuelles cultures de rente.</p>

⁵ "Les groupes cibles" sont les groupes/entités qui seront directement et positivement affectés par le projet au niveau de l'objectif du projet - voir paragraphe 2.3 section II pour la liste.

⁶ "Les bénéficiaires finaux" sont ceux à qui profitera le projet sur le long terme au niveau de la société ou du secteur au sens large

	<p><u>A2 - Améliorer la qualité des produits commercialisés au niveau communal et par voie de conséquence au stade export.</u></p> <p>Réaliser une évaluation des risques sanitaires de la production à l'exportation et réalisation d'un guide de bonnes pratiques d'hygiène.</p> <p>Mise en place d'un suivi phénologique du giroflier pour évaluer le potentiel de production et estimer la date d'ouverture de la campagne.</p> <p>Réaliser des sessions de formation en vue d'améliorer les opérations de préparation des clous et de l'essence de girofle.</p> <p>Mise à disposition des producteurs/préparateurs d'équipements adaptés permettant d'améliorer les opérations post-récoltes du girofle.</p> <p>Utilisation du laboratoire du CTHT à Tamatave pour effectuer un contrôle qualité indépendant du girofle au bénéfice des exportateurs et des grands collecteurs.</p> <p>Formation sur la démarche « commerce équitable »</p> <p><u>A3 - Organiser les marchés intérieurs au niveau des communes de concentration en structurant les échanges commerciaux par une meilleure valorisation des produits de qualité.</u></p> <p>Mise en place au niveau de communes localisées au cœur de grandes zones de production de marchés périodiques de produits avec des unités de contrôle délocalisés pour valoriser les produits de qualité.</p> <p>Former et équiper des contrôleurs pour la réalisation de contrôle des lots commercialisés sur les marchés.</p> <p>Mise en place d'un réseau d'information mobilisant la téléphonie mobile pour faciliter les échanges entre collecteurs et exportateurs.</p>
--	--

Actuellement, les producteurs de girofle sont totalement déconnectés des exigences en matière de qualité tant au niveau réglementaire que commercial. Pour cette raison, ils n'interviennent pas sur l'amélioration de la qualité de leur produit. C'est pourquoi, les produits en provenance du paysannat sont systématiquement mis en conformité (avec des techniques le plus souvent empiriques et rudimentaires) soit au niveau des gros collecteurs ou directement au niveau des exportateurs. Cette situation conduit à effectuer des traitements post-récoltes supplémentaires (séchage, triage, etc.) constituant un manque à gagner qui se répercute sur le prix d'achat des produits aux producteurs.

Pour permettre un transfert de valeur ajoutée en amont des filières concernées, la prise en compte des problèmes qualitatifs par le paysannat est indispensable. Par ailleurs pour distinguer et dynamiser les producteurs engagés dans cette voie, il est indispensable de pouvoir garantir le niveau qualitatif des produits (par des contrôles fiables) et ainsi aboutir à une meilleure valorisation commerciale.

Pour atteindre un tel objectif, la subvention sera mobilisée pour appuyer la filière girofle dans la région de Tamatave et plus spécifiquement dans le district de Fénérive par :

- l'appui à la production pour améliorer la productivité des plantations existantes en privilégiant des interventions simples et peu coûteuses (gestion des prélèvements, optimisation de la densité de plantation, fertilisation organique, mulching, association culturale, lutte phytosanitaire, etc.). Par ailleurs, la détermination de la diversité phénotypique des girofliers (recherche de girofliers à production intéressante et régulière) permettra de lancer un programme de multiplication végétative pour tenter de produire et diffuser des plants limitant la variation importante des rendements en clou d'une année sur l'autre,
- la structuration des producteurs au niveau des Fokontany en relation avec les organisations paysannes existantes pour la création d'une part de « coopérative de base » puis d'Unions de ces coopératives au niveau communal en impliquant les grossistes/collecteurs,

- l'information et la sensibilisation des producteurs aux exigences des marchés extérieurs en vue d'un transfert technique et méthodologique pour garantir un respect de ces exigences (mise à disposition d'équipements pour le séchage et le triage des clous, pour l'extraction d'essence (alambics), appui au stockage et au conditionnement des produits, etc.,
- la mise en place d'un système de contrôle de qualité délocalisé au niveau communal pour permettre une classification des produits commercialisés, sécuriser les transactions et permettre une rémunération basée sur des critères de qualité objectifs,
- l'appui à l'amélioration des systèmes de commercialisation du girofle et d'accès aux produits issus du paysannat en se basant sur une meilleure circulation de l'information en ce qui concerne la qualité et les quantités en produits disponibles.

1.5. Objectifs

L'objectif global est de promouvoir les activités de production orientées vers le marché dans le cadre de la composante Développement rurale du Madagascar Action Plan (MAP)

Dans le district concerné par ce programme, l'activité agricole des ménages ruraux se concentre au niveau vivrier sur la culture du riz et du manioc et sur le plan des cultures de rente sur la production de café et de girofle, etc. ; ces dernières garantissant plus 80% des revenus monétaires des paysans.

Ces productions horticoles traditionnelles (girofle, café, poivre, vanille, etc.) représentent une part importante des exportations agricoles nationales et donc une source d'entrée de devises indispensables au développement économique du pays.

Malgré les fluctuations des cours de ces produits enregistrées durant ces dernières années et la légère baisse des volumes exportés, ce secteur d'activité occupe toujours une place prépondérante dans les régions productrices et représente une part encore importante du revenu des paysans.

En fait, les sources de revenus monétaires en paysannat proviennent principalement de ces principales cultures de rente. Celles-ci malgré des fluctuations de prix importantes et imprévisibles demeurent attractives et indispensables au développement du monde rural.

Pour relever ce défi de croissance économique et de réduction de la pauvreté en milieu rural, la politique et les stratégies sectorielles reposent sur les orientations du MAP lequel constitue le cadre de mise en œuvre des différentes actions. Ce plan vise entre autre à favoriser le passage d'une économie de subsistance à une économie de marché et le prolongement de l'économie rurale vers l'économie industrielle.

Pour dynamiser ce changement fondamental il apparaît nécessaire de s'intéresser aux sources de revenus monétaires en paysannat c'est-à-dire aux cultures de rente avec comme objectif de sortir le producteur de son rôle de livreur « bord champs » et de l'impliquer dans une démarche responsable en accord avec les attentes des marchés extérieurs.

L'objectif spécifique est la régulation par des mécanismes de marché de l'adéquation entre l'offre intérieure et la demande extérieure en produits d'exportation. Cette régulation devant conduire à un accroissement de l'offre de produits de qualité et l'augmentation des revenus des producteurs pour ces produits.

Le secteur privé qui garantit la distribution de revenus monétaires en paysannat se cantonne encore aux activités de commercialisation (collecte), investit peu et ne s'implique que partiellement dans la relance de la production et la gestion de la qualité.

La relation producteur/exportateur n'existant pas, l'environnement de la production agricole est peu incitatif aux yeux des producteurs. De plus, les fluctuations annuelles des cours de produits d'exportation et les aléas climatiques qui caractérisent la côte Est, ne permettent pas de sécuriser les revenus monétaires des paysans pourtant indispensables pour l'accès aux services sociaux de base et aux intrants nécessaires à l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles.

La politique à adopter en matière de culture d'exportation repose principalement sur le maintien des parts de marché ou leur accroissement en se concentrant sur les filières qui disposent d'un avantage comparatif et pour lesquelles les retombées se font au bénéfice d'un grand nombre de producteurs. Cependant, focaliser les interventions sur l'amont des filières en priorisant les interventions dans le secteur productif apparaît insuffisant au regard des difficultés rencontrées

actuellement par les exportateurs pour répondre aux exigences commerciales et réglementaires imposées par les pays réceptionnaires.

Le respect de ces normes doit nécessairement conduire à une révision du rôle de chacun et une prise de conscience des responsabilités de l'ensemble des acteurs des filières concernées. C'est à ce prix que repose la sécurisation et l'augmentation des revenus des exploitants agricoles.

Le système de collecte qui caractérise l'actuelle exploitation des productions horticoles traditionnelles ne permet pas au paysannat de se sentir concerné par ces évolutions réglementaires. Il est de plus incompatible avec toutes vellétés d'actions visant à les faire respecter. Seule une meilleure rémunération des produits conformes aux réglementations permettrait d'améliorer cette situation ce qui implique un rapprochement entre les producteurs et les exportateurs et l'établissement d'un mode de paiement à la qualité.

Pour atteindre un tel objectif, il est indispensable d'agir, d'une part, sur la quantité de l'offre en dynamisant la production car les critères qualitatifs ne sont pris en compte dans les échanges que lorsque l'offre est importante et d'autre part, sur l'amélioration et la caractérisation de la qualité de l'offre en intervenant au niveau des opérations post-récoltes et du contrôle de la qualité des produits en amont des filières. Par ailleurs, des actions ciblées sur l'appui à l'accès aux produits en intervenant sur les lieux d'échanges des produits et sur les transferts d'information entre les divers acteurs, pourraient permettre aux producteurs de valoriser leurs efforts en matière de respect de critères qualitatifs.

1.6. Pertinence de l'action

1.6.1. Présentation générale

Madagascar est le deuxième pays mondial en matière de production de clous de girofle après l'Indonésie. La production nationale de clous de girofle est estimée à 18 900 tonnes réparties dans 3 provinces (Toamasina, Fianarantsoa, Antsiranana). La production totale de la province de Toamasina est estimée à 69% de la production nationale soit 13 041 tonnes dont 5 500 tonnes dans le district de Fénérive Est. Le district de Fénérive représente donc 42% de la production de girofle de la province de Tamatave. 22% des exploitations de giroflier de la province de Tamatave sont concentrés dans le district de Fénérive (enquête sur la production agricole, MAEP, campagne 2002-2003). Dans le district de Fénérive, la production de girofle représente donc un élément structurant de l'activité agricole et de la culture locale.

Pour l'année 2007, les perspectives de production à Madagascar n'étaient que de 1.500 à 2.000 tonnes contre un volume habituel de 12.000 tonnes par an. Zanzibar a connu la même situation. Au lieu de récolter 4.000 tonnes, la production n'a été que de 800 tonnes et le prix à l'exportation a atteint les 5.400 dollars. Quant à l'Indonésie, 1er producteur mondial, la production a été estimée à 20.000 tonnes, soit seulement 20% de la production totale habituelle.

Pays leader dans la production et l'exportation de clous et d'essence de girofle, la filière malgache souffre de facteurs de blocages que les opérateurs vont devoir rapidement prendre en compte, ceux-ci concernent :

- la production irrégulière des plantations de girofliers entraînant, d'une année sur l'autre, une variation importante des volumes exportables et une fluctuation permanente des cours mondiaux,
- le manque d'ouverture à de nouveaux marchés résultant de réglementations imposées par les pays réceptionnaires en matière d'importation des denrées alimentaires (contrôle des produits et protection du consommateur par les certifications commerciales : ASTA, EurepGap, IFS, BRC et réglementaires CEE 178/2002, 882/2004 et 852/2004, etc.),
- les exigences qualitatives imposées par les importateurs (taux d'humidité, taille des clous, moisissures, corps étrangers, etc.) nécessitant la mise en place de contrôles internes en vue de garantir un respect des normes de qualité imposées par les clients,
- une concurrence de plus en plus forte infligée par les pays producteurs améliorant en permanence leur compétitivité (baisse des coûts de revient et meilleure productivité),
- le manque de maîtrise des traitements post-récoltes entraînant la mise sur le marché des produits au compte-goutte et réduisant les volumes commercialisés,

- des coûts de transport et de fonctionnement de plus en plus importants suite à l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières.

Pour faire face à cette situation, plusieurs interventions sont à mettre en œuvre. Les producteurs seront les bénéficiaires directs car les activités seront ciblées sur l'intensification de la production et l'appui aux opérations post-récoltes réalisées en paysannat.

Il est également impératif de permettre aux producteurs responsables, regroupés sous forme de coopérative, de commercialiser des produits répondant à des exigences qualitatives strictes et contrôlables et d'inciter à la mise en place de mécanismes de mise sur le marché basés sur des règles de transparence et d'arbitrage. L'objectif à terme est, par un mécanisme de rémunération en fonction de la qualité des produits, d'augmenter le revenu monétaire des producteurs et de les professionnaliser.

Par ailleurs, l'accès à l'information sur les marchés de produits est très inégalitaire. Les acteurs de la filière girofle ne possèdent pas le même niveau d'information et certains savent profiter de cet avantage. Des rentes se créent alors que des opportunités de marché existent. L'exploitation des ressources n'est alors pas efficiente et le profit réalisé n'est pas optimisé. Dans un contexte rural, les paysans sont souvent les moins bien informés, ils ignorent tout de l'organisation des filières et des prix des biens à la hausse.

1.6.2. Liste des groupes cibles et estimation du nombre escompté de bénéficiaires directs et indirects

Les groupes cibles sont :

* **Les petits exploitants** de la zone d'intervention, producteurs de girofle, dont le revenu monétaire dépend majoritairement de la commercialisation de produits issus des cultures de rentes traditionnelles. Les producteurs, directement concernés par le programme, sont répartis dans 30.361 exploitations au niveau du district de Fénérive (statistique du MAEP, campagne 2002/2003).

Compte tenu des difficultés de mise en œuvre d'un tel programme on peut estimer que le nombre de paysans directement touchés évoluera au cours du temps mais ne pourra pas concerner l'ensemble des producteurs de girofle. Cependant, d'une manière plus indirecte, ce groupe sera touché par la diffusion des messages techniques, les séances de formations dispensées ou les informations commerciales qui seront communiquées.

* **Les grossistes** du district de Fénérive soucieux de conserver leur place dans le dispositif de commercialisation du girofle, habitués à sélectionner, acheter et stocker les produits en vue de les revendre aux exportateurs.

* **Les opérateurs économiques** soucieux des critères qualitatifs des produits qu'ils exportent. Acteurs incontournables du programme car, d'une part, chargés de formuler les attentes en matière d'exigences commerciales et, d'autre part, apportés la justification financière à cette initiative par une rémunération à la qualité. Ce groupe est composé d'une dizaine de sociétés.

* **Les communes** localisées dans les zones de forte production de girofle sélectionnées pour leur facilité d'accès et leur volonté d'intégrer une telle démarche dans leur processus de développement. 9 communes pourraient être concernées. (Ambatoharana, Ambodimanga II, Ampasina Maningory, Ampasimbe Manantsatrana, Mahanoro, Miorimivalana, Vohilengo, Vohipeno, Fénérive Est).

1.6.3. Raisons motivant le choix des groupes cibles et des activités

En ce qui concerne le paysannat, l'absence de professionnalisation couramment avancée pour caractériser ce groupe ainsi que la déconnection entre les exportateurs de girofle et la production justifient la mise en place d'un tel programme basé entre autres sur le respect de cahier des charges qualité par le paysannat et sur une amélioration du revenu monétaire qui pourra en découler.

Les paysans n'étant pas pour l'instant sensibilisés aux critères de qualité des produits, ni formés aux démarches de prévention des risques, et ne possédant pas les ressources financières nécessaires pour améliorer les opérations post-récoltes et faire preuve ainsi d'initiative dans ce domaine, seule une telle opération peut appuyer ce type de changement. Les activités doivent conduire à replacer le rôle du producteur dans la filière pour garantir un produit final de qualité.

Dans le district de Fénérive Est, le circuit de commercialisation des produits est bien structuré :

1. L'exportateur fixe les prix en fonction des cours du marché mondial.

2. Les grossistes commerçants basées dans les communes du district démarchent les exportateurs pour connaître les tonnages recherchés. Les exportateurs et les grossistes commerçants se mettent d'accord sur la quantité de produits à livrer. Un accord est alors établi entre les 2 parties et l'exportateur octroie une avance de trésorerie au grossiste commerçant pour acheter la marchandise en paysannat. L'avance de trésorerie est calculée en fonction du prix du kg de clous ou du litre d'essence. Ces prix sont déterminés par l'exportateur après consultation du cours des produits sur le marché mondial. L'avance d'argent dépend du degré de confiance qui peut exister entre le grossiste commerçant et l'exportateur. Souvent, le grossiste commerçant s'engage à autofinancer une partie des quantités à livrer à l'exportateur.
3. Les grossistes commerçants contactent ensuite des démarcheurs collecteurs qui sont chargés de collecter les produits en paysannat. Les grossistes commerçants confient à leur tour une avance de trésorerie à leur démarcheur pour permettre l'achat des produits en paysannat. Les démarcheurs collecteurs négocient ensuite les prix au niveau des producteurs.
4. Les démarcheurs collecteurs achètent les produits au niveau des producteurs et se chargent de livrer les grossistes commerçants.
5. Les grossistes commerçants stockent les produits et livrent l'exportateur lorsque le volume de produit à livrer est atteint.

A partir du prix des produits fixés par l'exportateur en fonction des cours du marché, chaque intermédiaire se prélève une marge bénéficiaire. Un kilogramme de clou acheté à 6 000 MGA par l'exportateur peut donc être acheté au niveau des producteurs à 5 000 MGA.

Parallèlement à ce circuit principal, il existe des circuits secondaires de commercialisation qui sont beaucoup moins développés au niveau des communes du district de Fénerive. La plaque tournante des produits se situe toujours au niveau des grossistes commerçants. Parfois, le grossiste commerçant, situé dans une des principales communes du district, possède des épiceries annexes au niveau des fokontany. Ces épiceries sont des points de relais pour l'approvisionnement en clous ou en essence de girofle. Le grossiste commerçant laisse une caisse spéciale au responsable de son épicerie. Cette caisse sert à acheter les produits livrés par les producteurs. Les producteurs vendent alors leur produit au niveau des épiceries. La vente de ces produits est ensuite immédiatement réinvestie dans l'achat de PPN au niveau de l'épicerie.

Un troisième réseau de commercialisation est également rencontré mais il reste relativement marginal. Des collecteurs indépendants achètent les produits directement en paysannat à partir de leur propre fond et revendent aux grossistes commerçants. En règle général, les collecteurs indépendants n'ont pas les moyens de livrer aux exportateurs qui n'achètent qu'à partir d'une certaine quantité de produit.

Les grossistes et collecteurs, en fonction de leurs localisations géographiques, garantissent donc un regroupement plus ou moins important des produits et assurent leur acheminement jusqu'aux exportateurs. Ceux qui résident dans des communes difficiles d'accès, localisées à proximité des zones de production, permettent aux paysans d'écouler leur essence ou leurs clous de girofle en bénéficiant de crédits de campagne tout le long de l'année sous forme d'accès aux PPN et autres produits manufacturés disponibles chez ce grossiste. La valorisation des produits n'est donc pas liée le plus souvent au cours du produit sur les marchés extérieurs et ne prennent pas en compte les critères qualitatifs dans les échanges.

La commune de Fénerive est la commune principale du district de Fénerive. La majorité des exportateurs est regroupés au niveau de cette commune. Une enquête réalisée par le CHTT a permis d'en recenser 8 (Léon Teck, Société Atsinana, Ets Charlemagne, SOCOFEN, Jacki, SCIM, Ramanandraibe et San Son Iaï). Les circuits de commercialisation sont identiques quelque soit l'exportateur. A noter que 2 autres exportateurs (NCT, ERJ) se sont implantés dans la commune d'Ampasimbe Manantsatrana pour traiter directement avec les producteurs. Les prix fixés au départ sont légèrement différents d'un exportateur à l'autre. En bout de chaîne, les producteurs sont donc libres de vendre au démarcheur collecteur ou à l'épicerie qui propose les meilleurs tarifs. Le problème concerne jusqu'à ce jour l'absence de système d'information sur les marchés.

Pour appuyer et développer ce réseau de commercialisation, un système d'information sur les marchés peut être une solution pour renseigner quotidiennement les différents acteurs de la filière. Ce système permettrait notamment de mettre en relation l'offre disponible et les besoins formulés.

L'accès à l'information est très inégalitaire entre les divers acteurs de la filière. Les opérateurs ne possèdent pas le même niveau d'information et certains savent profiter de cet avantage. Des rentes se créent alors que des opportunités de marché existent. L'exploitation des ressources n'est alors pas efficiente et le profit réalisé n'est pas optimisé. Dans un contexte rural, les paysans sont souvent les moins bien informés, ils ignorent tout de l'organisation des filières et des prix de vente des produits agricoles. Dès lors ils dépendent souvent des commerçants et peuvent assez peu influencer le prix des produits à la hausse.

Les opérateurs par leur responsabilité vis-à-vis de leur client en matière de garantie de qualité et de respect des règles commerciales pour les produits qu'ils exportent sont contraints, compte tenu de la concurrence étrangère de modifier leur système d'approvisionnement et de relation avec les producteurs.

Les communes étant les lieux par lesquels les produits transitent, elles constituent le niveau décentralisé le plus pertinent pour permettre aux producteurs de valoriser des produits respectant des critères de qualité.

Dans le cadre de l'approvisionnement des futurs marchés périodiques communaux, il serait intéressant de se rapprocher du Programme de Promotion des Revenus Ruraux (PPRR). En effet, ce programme a créé 2 Centres d'Accès au Marché (CAM) dans le district de Fénerive (Ampasimbe Manantsatrana, Ampasina Maningory). Plusieurs spéculations sont traitées au niveau de ces CAM et particulièrement les clous et l'huile essentielle de girofle. Chaque CAM est approvisionné par une coopérative composée de plusieurs groupements de producteurs. Un conseil d'administration, constitué par les représentants de chaque groupement, gère chaque CAM. Ce dernier décide de l'orientation globale du fonctionnement du CAM.

Le PPRR a déjà travaillé sur cette filière pour la mise en place d'un « marché contrôlé de girofle ». Les actions menées concernaient essentiellement la période d'ouverture de la campagne de collecte, la mise en relation des producteurs avec les opérateurs et la mise en place de la démarche qualité. Des sensibilisations et formations par rapport à la qualité des produits ont également été effectuées au sein de plusieurs communes en collaboration avec quelques opérateurs. Un rapprochement avec cet organisme permettra de coordonner les activités déjà initiées et à approfondir.

1.6.4. Pertinence du projet par rapport aux groupes cibles.

L'action répond aux attentes du paysannat en matière de sécurisation et d'augmentation du revenu agricole qui jusqu'à présent était fortement lié aux fluctuations des cours des produits de rente. Cette monétarisation sécurisée voire améliorée car basée sur des critères objectifs (qualité du produit) permettra aux agriculteurs impliqués de protéger leur outil de production et éventuellement de le développer.

Par le rapprochement entre exportateurs et paysans au travers de cahier des charges qualité, par une meilleure connaissance des normes en vigueur, il est possible d'amener les différents acteurs à mieux intégrer dans leur processus de décisions les exigences des marchés et de mieux appréhender les contraintes afin d'améliorer leur perception du secteur privé et de ses difficultés.

L'action apportera aux professionnels de l'exportation des garanties de qualité lors de l'acquisition des produits ce qui limiteront les interventions en matière de mise en conformité avant embarquement. Ce transfert de valeur ajoutée en amont des filières ne pourra pas être possible sans une classification qualitative reconnue et rémunérée lors des transactions au niveau communal.

Les communes concernées qui jusqu'à présent profitent peu des productions issues de leurs terroirs agricoles pourront tirer profit de l'action par une meilleure connaissance des volumes commercialisés.

1.6.5. Démontrer la pertinence de l'action par rapport aux priorités et aux exigences présentées dans les lignes directrices.

L'actuel revenu des exploitants agricoles repose sur une grande diversification des productions agricoles avec des systèmes de culture qui procurent à la fois des produits vivriers et des revenus monétaires.

Cette situation explique que les exportations restent axées sur des produits de collecte fournis en petites quantités, très disséminées, rendant les paysans tributaires des opérateurs qui disposent de la

logistique nécessaire pour évacuer les produits et qui impose des prix d'achats sans prise en compte de critères qualitatifs majeurs à leur niveau.

D'importantes quantités de produits sont ainsi mal valorisées et leur qualité varie considérablement selon les conditions de manipulation des produits, de transport et de stockages intermédiaires. Ces opérations nécessitent par ailleurs un tri absorbant beaucoup de main d'œuvre et le coût se répercute sur le prix d'achat au producteur. Dans ce contexte, les prix proposés aux producteurs restent le plus bas possible et les parts de marché sont difficiles à conserver sur les marchés internationaux où la concurrence est de plus en plus rude.

Pour rompre avec cette situation, la mise en place d'une agriculture basée sur le respect d'un cahier des charges conçu avec les professionnels du secteur, la sécurisation des transactions par la mise en place de contrôles décentralisés et la transparence dans les opérations de vente des produits, pourraient sécuriser et améliorer le revenu des producteurs ainsi que la qualité des produits.

Ces actions ne pourront que concourir à l'amélioration des relations entre les différents acteurs de cette filière et répondre ainsi à la volonté du gouvernement malgache dans le cadre du MAP puisque ce programme favorisera le passage d'une agriculture de collecte vers une agriculture de marché.

1.7. Description de l'action et de son efficacité

1.7.1. Objectif général de l'action

Les objectifs et la finalité de l'action sont d'augmenter le revenu monétaire des paysans impliqués dans la production de la girofle dans le district de Fénérive par une meilleure valorisation de leurs produits en répondant à des critères de qualité sanitaire et sensorielle exigés par les marchés extérieurs.

Pour atteindre cet objectif, il est impératif de mener des actions à plusieurs niveaux : producteurs, grossistes/collecteurs, exportateurs, communes, service de contrôle et de normalisation.

Au niveau des producteurs, l'action aura pour objectifs d'améliorer :

- la représentativité des producteurs en favorisant leur regroupement à plusieurs niveaux (Coopératives de Base au niveau des Fokontany, Unions au niveau des communes et Fédérations au niveau du district). Cette structuration du milieu paysan aura pour avantage de regrouper les produits pour proposer aux exportateurs des volumes plus conséquents tout en travaillant sur une standardisation de la qualité recherchée,
- la productivité des parcelles de production et des terroirs villageois en diffusant des messages techniques orientés principalement sur le rappel des itinéraires techniques de bases (fertilisation organique, ombrage, etc.) et l'aménagement des espaces. En rapport avec le programme foncier national qui devrait permettre aux petits producteurs d'accéder à la propriété, un programme d'aménagement basé sur le développement de la culture du girofle sera proposé dans le plan de développement communal,
- la qualité du girofle en intervenant sur le respect des stades de récolte, de conditions et de séchage. Pour ce faire, des petits équipements de séchage construits en matériaux traditionnels principalement et adaptés aux volumes récoltés seront diffusés en paysannat dans le cadre de contrats de production spécifiques établis avec un exportateur voire un gros grossiste/collecteur,
- la professionnalisation des producteurs par la mise en place de cahier des charges et de suivis permettant de valider leurs respects. Cet engagement contractuel sera validé par les communes impliquées pour appuyer leur mise en application.

Au niveau des grossistes/collecteurs l'action aura pour objectifs :

- l'implication au sein des coopératives d'Union en partenariat avec les représentants des coopératives de base pour travailler sur la qualité des produits,
- l'amélioration des pratiques d'hygiène,
- une meilleure compréhension des normes de qualité,
- l'amélioration de la qualité des produits collectés,

- la mise à disposition d'un réseau d'échanges et de mise en relation pour permettre de collecter et d'écouler au mieux les produits,
- le respect des règles sanitaires lors des opérations qu'ils coordonnent.

Au niveau des exportateurs, l'action aura pour objectifs :

- l'amélioration des pratiques d'hygiène lors des manipulations des clous de girofle dans les entrepôts,
- la diminution voire la suppression d'opération de mise en conformité des produits lors de leur réception,
- l'accès à des produits répondant à des classes de qualité recherchées par les divers marchés (extérieurs et intérieurs),
- la capacité de contrôler localement les produits avant leur exportation ou leur mise sur les marchés.

Au niveau des communes l'action aura pour objectifs :

- l'appui à la mise en place de marchés physiques périodiques du girofle disposant d'un ensemble de services permettant de faciliter les transactions commerciales,
- la mise en place d'un plan communal de développement de la culture du girofle,
- l'augmentation des recettes communales provenant de la production de clous et d'essence de girofle,
- la professionnalisation des structures communales dans le domaine du contrôle de la qualité des produits.

1.7.2. Résultats escomptés

1.7.2.1. Impact escompté sur les groupes cibles ainsi que les capacités techniques et de gestion des groupes cibles

L'impact escompté du programme sur les producteurs du girofle est de trois types : financier, technique et organisationnel.

- Sur le plan financier, par l'augmentation de la productivité des parcelles de production et la meilleure valorisation financière des produits respectant des critères qualitatifs (sanitaires et réglementaires) et quantitatifs.
- Sur le plan technique, par l'adoption d'itinéraires culturaux améliorés pour aboutir à des rendements et des niveaux qualitatifs acceptables. Les paysans impliqués vont progressivement devoir évoluer techniquement (adoption de planning culturaux, respects de critères qualitatifs, etc.). Par ailleurs, la caractérisation phénotypique des girofliers permettra de proposer des améliorations techniques (multiplication végétative) pour le renouvellement des plantations permettant ainsi l'augmentation du potentiel de production à moyen terme (5 ans) au niveau de la zone touché par le programme.
- Sur le plan organisationnel :
 - l'apport technique supplémentaire apporté aux paysans concernés et dans certains cas, le respect d'engagements commerciaux (contrats) devraient permettre une spécialisation agricole de ces paysans favorisant leur professionnalisation,
 - la mise en place d'un suivi phénologique permettra aux paysans d'estimer le potentiel de production attendu, d'établir une date d'ouverture de campagne et de planifier les opérations de récolte avant le début de la campagne,
 - le renforcement du rôle des organisations paysannes dans les transactions commerciales aura un impact fort sur leur représentativité dans la société civile. De plus, la diffusion d'information en relation avec les marchés améliorera leur capacité de négociation,
 - l'adoption d'un comportement responsable en tant que premier acteur vis-à-vis de la qualité du produit sera un impact fondamental visé par ce programme.

Les grossistes/collecteurs associés au programme seront touchés par les activités :

- l'amélioration des pratiques d'hygiène,
- une meilleure compréhension des normes de qualité,
- l'amélioration de la qualité des produits collectés,
- la mise à disposition d'un réseau d'échanges et de mise en relation pour permettre de collecter et d'écouler au mieux les produits,
- le respect des règles sanitaires lors des opérations qu'ils coordonnent.

En ce qui concerne les exportateurs associés à l'opération, ce groupe sera directement ou indirectement touché par les actions du programme.

Impacts directs :

- capacité à s'approvisionner en produits correspond à leurs exigences qualitatives,
- accès à un laboratoire de contrôle et à des conseils en matière de prévention et de gestion des risques sanitaires,
- mise en évidence des risques sanitaires lors des manipulations des clous et de l'essence de girofle et la proposition de mesures de maîtrise.

Impacts indirects :

- diminution de leur coût de mise en conformité des produits suite à l'amélioration de la qualité des produits réceptionnés,
- amélioration du climat des affaires par une sécurisation de la qualité de l'offre.

L'impact des actions sur les communes sélectionnées sera :

- l'amélioration de leurs recettes suite à un meilleur contrôle des transactions commerciales,
- l'acquisition de fonctions spécialisées dans le cadre de la mise en place des marchés périodiques,
- la mise en place de plans communaux de développement basés sur la valorisation de zones agricoles libres et une meilleure gestion de l'espace.

1.7.2.2. Publications et autres résultats

Augmentation des capacités productives des exploitations et des terroirs villageois.

La structuration du milieu paysan (coopératives de base) et l'accompagnement de ces entités pour l'utilisation des marchés communaux contrôlés sont des critères de réussite de ce programme. Le nombre de paysans adhérents aux coopératives de base et aux Unions permettra d'apprécier l'impact du programme. Ces résultats seront à mettre en relation avec les volumes traités sur les marchés communaux.

Le nombre croissant d'adhésion au niveau des coopératives (Fokontany/Commune) sera également un résultat qui permettra d'apprécier la pertinence du programme.

En matière d'appropriation des itinéraires techniques préconisés, la présence des producteurs aux sessions de formation et l'amélioration des rendements constatés au niveau de parcelles de référence seront des indicateurs à suivre.

La production de cartes thématiques, pour identifier les terroirs communaux existants et pour appuyer l'aménagement des zones agricoles non valorisées (à partir des plans communaux de développement), sera un produit de cette activité.

Amélioration de la qualité des produits commercialisés.

Les rapports d'analyses de risques et le guide de bonnes pratiques d'hygiène ainsi que les plans d'assurance de la qualité microbiologique (Haccp) vont permettre la mise en œuvre d'interventions

appropriées visant à prévenir ou limiter la contamination des produits par des micro-organismes ou des toxines indésirables. Il faut souligner que seules ces interventions peuvent garantir la mise sur le marché de produits sains et peuvent rendre durable l'amélioration des pratiques de traitement. Cela crée des conditions favorables pour standardiser la qualité des produits qui est un critère important pour renforcer leur compétitivité.

La publication de normes actualisées pour le girofle et la définition d'un cahier des charges en vue de la labellisation du clou et de l'essence de girofle seront des produits de cette activité.

En matière de contrôle, le nombre d'analyses effectuées par le laboratoire basé à Tamatave sera un indicateur permettant d'apprécier la pertinence de ce dispositif.

Organisation des marchés intérieurs.

Le rôle et l'intérêt des marchés communaux dans le dispositif de commercialisation du girofle seront appréciés par, d'une part, l'enregistrement des volumes de clous et d'essence qui transitent à leur niveau et, d'autre part, le suivi des recettes communales tirées de ces transactions.

Par ailleurs, le nombre de certificat de contrôle qualité délivré par les contrôleurs intervenant au sein de ces marchés servira de résultats dans le cadre de cette activité.

1.7.2.3. Effets multiplicateurs

Cette approche qui vise à structurer les échanges commerciaux entre les divers acteurs de la filière girofle en privilégiant les critères qualitatifs dans les transactions, devrait, si elle garantit une augmentation significative du revenu des producteurs, être étendue à d'autres produits commercialisés dans le district.

De plus, les opérateurs à la recherche d'un approvisionnement en produits agricoles répondant à des critères qualitatifs et réglementaires spécifiques (clou ou essence de girofle biologique, équitable, etc.) devraient appuyer le développement de contrats de production formalisés en paysannat.

Le modèle de relation entre paysans et exportateurs établi par ce programme, devrait servir, après une étude objective des facteurs influant sa mise en œuvre, de référence pour les autres structures d'appui aux développements agricoles qui ambitionnent de faire passer le paysannat d'une agriculture de collecte vers une agriculture de marché.

Le renforcement du rôle des organisations paysannes dans une filière d'exportation comme le girofle et leur regroupement en Union améliorera leur représentation dans les instances décisionnelles et devrait servir de modèle à d'autres organisations paysannes impliquées dans d'autres filières.

La formation aux bonnes pratiques d'hygiène devrait bénéficier à d'autres productions faisant intervenir les mêmes opérateurs que ceux ciblés dans ce projet.

1.7.2.4. Description détaillée des activités

A- Augmentation des capacités productives des exploitations et des terroirs villageois.

L'augmentation des capacités productives des exploitations passe par une identification préalable des communes du district de Fénérive à fort potentiel de production et où une intervention dans le cadre du programme sera réalisable et profitable pour les acteurs de la filière girofle. Pour se faire une enquête préalable a été menée au niveau des différentes communes.

Tout d'abord, il faut savoir qu'il n'existe pas de recensement des producteurs de giroflier dans les communes du district de Fénérive. Une estimation a donc été réalisée par les autorités locales à partir du nombre total d'habitants recensés au moment des élections municipales et à partir du plan communal de développement (estimation de la part de producteurs de girofle sur la population en âge de voter). Les résultats obtenus sont illustrés sur le graphique suivant :

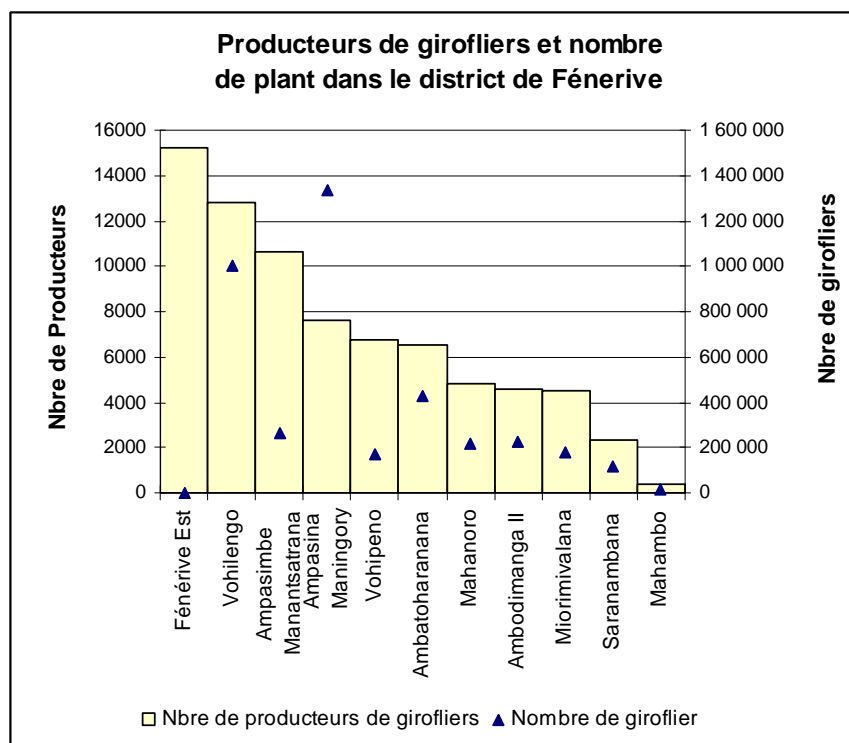


Figure 1 : Producteurs de girofliers et nombre de producteurs dans le district de Fénerive (source enquête CHTT 2008)

Rappelons que ces résultats sont issus d'estimation et qu'ils ne reflètent pas précisément la réalité. Mais comme les enquêteurs ont suivi la même méthode d'évaluation pour chacune des communes, les résultats présentés permettent tout de même de dégager une tendance et de sélectionner les communes où une intervention est souhaitable dans le cadre du programme.

La commune de Fénerive Est comporte le plus grand nombre de producteurs de girofliers avec 15 200 producteurs (cf. Figure 1). Mais ce résultat ne signifie pas qu'il existe une activité agricole importante sur le giroflier dans la commune de Fénerive. Le nombre de giroflier dans cette commune l'atteste (cf. Figure 1). En effet, la plupart des producteurs de girofliers habitant dans la commune de Fénerive travaillent en réalité sur des concessions situées dans d'autres communes du district.

Le nombre de producteurs de giroflier le plus important a donc été évalué dans la commune de Vohilengo. Contrairement à la commune de Fénerive, ces producteurs travaillent sur la culture du giroflier dans leur propre commune. Les 12 786 producteurs se partagent les 1 000 000 de girofliers de la commune (soit en moyenne 78 plants/producteur).

Le nombre de girofliers le plus important a été estimé au niveau de la commune d'Ampasina Maningory avec 1 334 375 plants. Le nombre de plants par producteur est le plus élevé de toutes les communes du district (175 plants/producteur). Sur les 19 fokontany de cette commune, 11 travaillent particulièrement sur la culture du giroflier.

Pour la commune de Vohipeno, les plantations de girofliers se situent en grande partie dans les fokontany d'Ambohitsara et de Vohipeno. La commune de Mahambo enregistre le plus faible nombre de producteurs de giroflier (350 producteurs) avec un nombre de plants également peu élevé (17 500 plants). A noter que la commune d'Antsiatsiaka ne figure pas dans les résultats de l'enquête. Le bac qui conduit à cette commune n'était pas opérationnel au moment de l'enquête.

Au vue des résultats, une intervention dans les communes de Mahambo (peu de producteurs de girofliers), d'Antsiatsiaka et de Saranambana (accessibilité difficile) ne semble pas justifiée.

9 communes du district de Fénerive au niveau desquelles SAF/FJKM intervient déjà et dont l'accès est possible par piste seront donc principalement concernées par ce programme (cf. tableau).

COMMUNES		AXE ROUTIER	MOYENS D'ACCES	COMMUNICATION TELEPHONIQUE	RADIO LOCALE ECOUTEE
N°	NOMS				
1	Ambatoharana	Axe Morondrano	Route secondaire en mauvais état	C (partiel)	RNM et 1 chaîne privée
2	Ambodimanga II	Axe Morondrano	Route secondaire en mauvais état	C	RNM et 2 chaînes privées
3	Ampasimbe Manantsatrana	Axe Soanierana Ivongo	Route secondaire en mauvais état	C	RNM
4	Ampasina Maningory	Axe Soanierana Ivongo	Route principale bon état	C	RNM
5	Fénerive (ville)	RN5	Route principale bon état	C, O	RNM
6	Mahanoro	Axe Morondrano	Route secondaire en mauvais état	C	RNM
7	Miorimivalana	Axe Morondrano	Route secondaire en mauvais état + Bac	C (partiel)	RNM
8	Vohilengo	Axe Morondrano	Route secondaire en mauvais état + Bac	C	RNM et 1 chaîne privée
9	Vohipeno	Axe Morondrano	Route secondaire en mauvais état	C (partiel)	RNM

Rappelons ici que le cyclone Ivan (février 2008) a touché les plantations de girofliers dans le district de Fénerive et que la production d'essence et de clous pour la première année du programme risque d'être réduite. Les premières actions à mettre en œuvre concernent donc la sensibilisation et la formation des producteurs (aspects technique, qualité, hygiène, etc.) ainsi que les essais sur la multiplication végétative du giroflier et la production de plants à partir d'anthofles pour le renouvellement et l'extension des plantations. Le suivi phénologique sera également mis en place dès la première année pour estimer le potentiel de production des girofliers sur pied.

Les activités se diviseront en trois thèmes majeurs :

1. Réorganisation des producteurs,
2. Renforcement des capacités techniques et de gestion des producteurs,
3. Gestion des terroirs communaux.

1. Réorganisation des producteurs

A partir des organisations paysannes encore opérationnelles au niveau des Fokontany créées en relation avec les partenaires suivants : SAF/FJKM, PPRR et PSDR, une réorganisation suivant un modèle coopératif (Coopérative de base) sera entreprise. L'objectif étant de regrouper dans chacun des Fokontany des 9 communes, une majorité de producteurs de girofle pour faciliter la mise en œuvre des interventions de ce programme. Le regroupement au niveau communal de ces Coopératives en Union facilitera la mise en place par la suite des marchés communaux.

Cette réorganisation se justifie par le fait que les appuis apportés aux groupements et leurs objectifs différaient en fonction des divers programmes et que les activités se concentraient principalement sur les aspects productifs.

Par la suite, après reconnaissance de ces Unions de producteurs au niveau communal, une fédération de ces Unions pourra être mise en place au niveau du district de Fénérive avec création de « la Fédération des producteurs de girofle du district de Fénérive » dont la représentativité sera assurée au niveau de la ville de Fénérive pour défendre les intérêts de ses membres.

Cette phase de structuration des producteurs de girofle s'effectuera en s'appuyant sur une phase de sensibilisation et d'information qui sera menée au niveau des Fokontany, des communes et du district.

2. Renforcement des capacités techniques et de gestion des producteurs

En ce qui concerne le renforcement des capacités techniques, les actions seront réalisées à l'échelle de la plantation et du terroir des communes ciblées et ne s'appliqueront qu'aux parcelles déjà existantes.

Les modèles techniques actuels qui assurent une grande partie de la production de girofle de ce district sont issus de celui qui a été véhiculé dans le cadre du programme Stabex de l'UE. Celui-ci initialement de type semi-intensif a été « adapté » par les producteurs en fonction des moyens techniques et humains à leur disposition et de la pénibilité des opérations.

Après une enquête visant à identifier les différents modèles de production en place et les éventuelles dérives techniques présentant un risque pour le développement des girofliers, un itinéraire technique amélioré sera proposé et diffusés au travers de sessions de formation et de fiches techniques.

Certaines dérives techniques ont déjà été constatées au niveau des communes du district de Fénérive. Des interventions seront donc nécessaires à plusieurs niveaux.

- Un travail sera notamment à réaliser pour revoir la densité des plantations. Avec l'écartement préconisé de 8 x 8 m en quinconce, 160 pieds à l'ha peuvent être installés, (200 pieds à l'ha avec 7 x 7 m). Ces densités donnent de bien meilleurs résultats de production que les 200 à 500 pieds à l'ha rencontrés le plus souvent sur Madagascar (Le giroflier, Agridoc international, P. Marty, 1992). Dans les communes de Vohipeno, Mahanoro, Ampasimbe Manantsatrana et Ambatoharanana, la densité de plantation dépasse largement les 200 plants à l'hectare. Sur Vohipeno, la densité de plantation atteint plus de 500 girofliers/ha.
- Des interventions devront également être effectuées au niveau de la gestion des prélèvements sur les plantations de girofliers. En ce qui concerne la récolte des feuilles pour la distillation, elle est incompatible avec la production des clous qui est alors marginale (Le giroflier, Agridoc international, P. Marty, 1992). La coupe systématique de feuilles pour l'extraction d'essence peut être à l'origine de la production très irrégulière voire inexistante de clous en paysannat. Il est donc extrêmement important en paysannat de définir les arbres qui seront destinés à la production de clous et ceux qui seront destinés à la production de feuilles. Une organisation plus rigoureuse doit donc être développée chez les producteurs de girofliers pour améliorer le potentiel de production des arbres. Le prélèvement des feuilles doit également être contrôlé de manière à ce que les paysans ne coupent pas les feuilles de manière trop abusive.

En ce qui concerne le renforcement des capacités de gestion, des formations à l'intention des producteurs seront réalisées pour :

- l'adoption de la notion de coopérative en vue de justifier leur mise en place et les contributions financières qu'elles nécessitent pour assurer leur fonctionnement,
- la maîtrise des opérations de gestion administrative et financière de ces structures coopératives pour assurer leur pérennité, accompagner les opérations de commercialisation et la gestion des équipements mis à leur disposition.

Dans un domaine plus scientifique, deux thèmes seront privilégiés :

- Essai sur l'utilisation de séchoir pilote en vue de la mise en place en paysannat (estimation des coûts de production, de l'efficacité du séchoir, optimisation des critères de qualité, etc.),
- Etude de la diversité génétique (phénotype) pour contribuer à sélectionner le matériel végétal intéressant (production de clous importante et régulière), mettre en place un système de

multiplication végétative performant à partir du matériel végétal sélectionné, produire et diffuser les nouveaux plants de girofliers pour l'extension et le renouvellement des parcelles dans l'objectif de stabiliser les variations de production en clous de girofle d'une année sur l'autre.

La phase de floraison du giroflier a lieu chaque année 5 à 6 ans après la plantation. La récolte des clous ne devient intéressante qu'au bout de la 10ème année. La pleine production ne s'établit que vers la 20ème année. Dans les plantations soignées, la production se maintient jusqu'à l'âge de 75 ans (Le giroflier, Agridoc international, P. Marty, 1992).

Compte tenu de l'âge des arbres, un renouvellement des plantations de giroflier s'impose dans les communes comme Vohilengo et Mahanoro. Ce renouvellement doit intégrer une augmentation des capacités productives des arbres conformément aux attentes du nouveau programme. La production de girofliers est très irrégulière et on ne peut compter sur une bonne production que tous les 3 à 4 ans. Il existe cependant quelques girofliers à Madagascar qui produisent moyennement chaque année et qu'il faudrait sélectionner, multiplier avant de replanter (Le giroflier, Agridoc international, P. Marty, 1992). Le giroflier se multiplie essentiellement par semis. Malheureusement, les caractères recherchés (récolte abondante, gros clous, richesse en essence, etc.) ne semblent pas héréditaires. Le marcottage peut réussir mais il demande 6 mois. Le greffage n'est pas encore au point (Le giroflier, Agridoc international, P. Marty, 1992).

Les techniques de multiplication du giroflier doivent donc être mieux maîtrisées et des essais doivent être réalisés au niveau des pépinières du CHT. La technique du marcottage peut être une solution pour conserver les caractères recherchés au niveau du giroflier.

Toutefois, parallèlement à ces essais de multiplication, des plants de girofliers seront tout de même produits à partir d'anthofles avant que les résultats des essais ne soient exploitables et applicables à grande échelle. Une fois la technique de multiplication validée, la production de plants sera réalisée par le CHT et par les producteurs de girofliers s'inscrivant dans la démarche du programme et ayant suivi une formation spécifique sur cette technique. Du matériel adapté sera acheté pour garantir la production des plants de giroflier suivant les nouvelles techniques (sécateurs, gaines plastiques pour le marcottage, mousse, pesticides, sachets de rempotage, etc.). Ce type de matériel sera fourni au départ par le CHT aux Coopératives de base. Une partie de ces matériels sera directement utilisée pour la production des plants durant le programme et l'autre partie sera mise à la disposition des coopératives pour leur servir de fond de roulement, afin de garantir une pérennité des activités de multiplication.

Suivant le potentiel de production estimé (suivi phénologique), le nombre de plants produits à partir d'anthofles peut être estimé à 50 000 (semis à partir de février/mars 2009). En fonction de l'efficacité de la technique de multiplication identifiée, il est envisagé de produire 100 000 plants supplémentaires sur les 2 ans du programme. En cas de défaillance de la technique de multiplication, il sera toujours possible de produire ces 100 000 plants à partir d'anthofles. La diffusion des plants produits par le CHT sera ensuite gérée par les coopératives de base pour éviter de privilégier un producteur plus qu'un autre.

3- Gestion des terroirs communaux

Afin de proposer un programme d'extension de la culture du giroflier dans le cadre des plans communaux de développement, le programme réalisera, en mobilisant les fournisseurs actuels de cartes satellites à haute résolution, une cartographie des grands terroirs communaux. Celle-ci devra permettre d'apprécier en fonction des contraintes édaphiques et topographiques, les espaces à privilégier pour l'extension de cette culture. Pour appuyer cette démarche, un rapprochement avec le Programme National Foncier (PNF) sera recherché.

En effet, les habitants des communes rurales de la province autonome de Tamatave ne possèdent pas de certificat foncier pour leur terrain. La plupart du temps, ces terrains sont hérités des ancêtres et sans certificat foncier les habitants se disputent les terrains. Pour remédier à cette situation et pour moderniser le service foncier, le Programme National Foncier, en partenariat avec le MCA, le PPRR, le FIDA et l'Union Européenne ont mis en place depuis 2004 des guichets fonciers.

Les guichets fonciers « informatisés » servent de relais auprès du service foncier national pour la délivrance locale de certificat foncier au niveau des terrains privés non titrés (Loi 2005 019 et Loi 2006-031). Les guichets fonciers sont présents dans 8 des 9 communes du district de Fénerive où

une intervention dans le cadre du programme est envisagée. Seule la commune de Miorimivalana n'est pas équipée d'un guichet foncier.

Les guichets fonciers sont des services fonciers décentralisés qui délivrent des certificats fonciers justifiant de la propriété d'un terrain. Certaines communes n'étant pas desservies par l'électricité, le PNF a créé des CRIF (Centre de Ressources et d'Informations Foncières). Le CRIF est un guichet foncier « papier » qui transmet les informations au guichet foncier « informatisé ». Les guichets fonciers indépendants où les données peuvent être enregistrées sous version électronique sont appelés guichets fonciers « standard ».

L'acquisition du certificat foncier passe par une vérification au niveau du Plan Local d'Occupation Foncière (PLOF) pour connaître le statut des terres (titré ou non titré). Ensuite, un formulaire de demande doit être rempli par le demandeur. Un affichage est effectué pendant 15 jours pour attendre les réclamations. Si aucune réclamation n'est enregistrée, une reconnaissance est effectuée sur le terrain avec un comité spécial (Maire, Président du Fokontany, 02 représentants locaux, Agents du guichet foncier). A l'issue de la reconnaissance terrain, 15 jours supplémentaires sont laissés pour attendre les dernières réclamations. Au bout de ce délai, si aucune réclamation n'est enregistrée, le certificat est délivré en bonne et due forme au demandeur.

La transformation des certificats fonciers en titre foncier immatriculé est encore en cours d'étude au niveau du service foncier centralisé. 1 237 titres ont également été délivrés par le service foncier centralisé dans la commune d'Ampasina Maningory et 97 dossiers sont en cours de traitement.

Dans la région Analanjirifo, un seul guichet foncier est opérationnel dans la commune d'Ampasina Maningory. 42 certificats fonciers ont été délivrés (32.4 ha sécurisés). Les autres guichets fonciers de la région ne sont pas encore opérationnels. Les appels d'offre sur la fourniture de bases de données (images aériennes, cartes, etc.) pour l'élaboration du Plan Local d'Occupation Foncière sont encore en cours. Les cartes seront disponibles d'ici la fin de l'année 2008.

Un rapprochement avec le PNF est donc indispensable afin de coordonner les activités autour du foncier pour sécuriser la propriété des parcelles au niveau des paysans impliqués dans le programme et définir les espaces à privilégier pour l'extension des parcelles de girofle.

Les cartographies réalisées pourront aussi servir de support dans le cadre de la mise en place d'un programme de diversification de l'agriculture.

Dans le cas où les cartes à hautes résolutions ne seraient pas disponibles dans les délais impartis, cette approche sera réalisée par la réalisation de cartes simplifiées basées sur des observations et mesures de terrain.

B- Amélioration de la qualité des produits commercialisés.

Justification des actions visant à améliorer la qualité sanitaire de l'essence et des clous de girofles

Bien que produit phare des exportations malgaches, l'essence et les clous de girofle, sont confrontés au manque de standardisation des critères de qualité, de nature sanitaire ou sensorielle. Les principales contraintes sont subies aux deux bouts de la chaîne :

- par les producteurs du fait des contraintes de production, des besoins de trésorerie, et des transactions déséquilibrées ;
- par les exportateurs du fait des contraintes croissantes de qualité exigées sur les marchés internationaux.

De plus, l'atomisation des acteurs des filières de production et de transformation (paysans, collecteurs, transformateurs), le manque de formation et de moyens matériels, rendent difficile la mise en œuvre de systèmes de prévention et de contrôle de la qualité (HACCP, bonnes pratiques d'hygiène, traçabilité, analyses, etc.). Or les conditions de manipulation, de conditionnement et de stockage post-récolte (température, hygiène, humidité, pH...) ont une influence importante sur la qualité, tant sanitaire que sensorielle des produits finis. Aussi, le manque de concertation entre les différents opérateurs ne permet pas de satisfaire ces exigences aux différents stades de la filière et rend la qualité des produits très hétérogène au sein de la filière girofle.

Madagascar est aujourd'hui classé dans les pays à fort risque de contamination par les mycotoxines à cause de la forte humidité des produits et des processus de traitement. En effet, produite sur la côte Est de Madagascar, la production de clous de girofle est confrontée à la forte pluviométrie de ces régions. Les clous souffrent par conséquent de teneurs en eau hétérogène et parfois supérieure aux normes requises pour les marchés internationaux. Il est donc important pour le

pays de disposer de mesures au sein de la filière pour maîtriser les risques sanitaires et sensoriels pour ce type de produit à haute valeur ajoutée afin de renforcer la compétitivité de la filière et pour anticiper sur de nouvelles restrictions réglementaires.

Au cours de la préparation et durant la conservation, jusqu'au moment de l'emploi, les clous de girofle peuvent subir des altérations diverses (moisissures, contaminations fécales, mycotoxines, etc.). Les facteurs conditionnant le développement de ces pathogènes du girofle devront alors être maîtrisés très en amont dans la filière. Les pratiques d'hygiène sont importantes à considérer pour ce type de produit qui subit de nombreuses manipulations faisant intervenir plusieurs opérateurs (paysans, grossistes/collecteurs, exportateurs). Or jusqu'à maintenant, les conditions d'hygiène ne sont pas toujours maîtrisées et de niveaux très différents.

Les activités dans ce domaine impliqueront la participation de divers acteurs : administration, exportateurs, producteurs/préparateurs et collecteurs.

Dans un premier temps, une phase d'étude est à prioriser pour définir les points critiques et mieux appréhender les solutions techniques à proposer par la suite. Celle-ci concerne :

1/ Analyse Haccp chez les préparateurs de girofle pour déterminer les étapes majeures qui altèrent ses qualités sanitaire et sensorielle

L'analyse Haccp permettra de définir les principaux points critiques pour leur maîtrise durant les différentes étapes de préparation des clous et de l'essence de girofle. Cette démarche proactive permet de prévenir les risques et d'être en mesure d'appliquer des mesures correctives appropriées. Les moyens de maîtrise identifiés et les procédures proposées pour limiter l'apparition des dangers constituent les bases pour la préparation des guides de bonnes pratiques d'hygiène.

2/ Analyse des risques sanitaires au sein de la filière girofle

L'analyse des risques sanitaires est essentielle pour élaborer des mesures de gestion des risques appropriées. Les facteurs à l'origine de la présence de ces risques (microbiologiques et chimiques) seront recherchés dans le but de proposer des mesures de surveillance efficaces. Il s'agit ici de vérifier quels risques pour la qualité sont liés à un procédé particulier, à l'utilisation d'un intrant, à un comportement ou à des paramètres environnementaux. Sur la base de ces résultats scientifiques, des mesures de gestion pourront être proposées aux différentes parties prenantes au sein de la filière.

3/ Proposer un guide de bonnes pratiques d'hygiène de la préparation de l'essence et des clous de girofle qui sera construit avec les acteurs de cette filière

Les bonnes pratiques d'hygiène sont essentielles à la mise en œuvre d'interventions appropriées visant à prévenir ou limiter la contamination des produits par des micro-organismes indésirables. Élément de base d'une démarche qualité, le guide de bonnes pratiques d'hygiène permet aux professionnels de définir des objectifs précis, axés sur la sécurité des produits et adaptés aux besoins des structures professionnelles. Ce guide propose aux opérateurs des moyens et des méthodes pour répondre aux objectifs de sécurité sanitaire. Le guide précisera les moyens à mettre en œuvre pour appliquer la réglementation. Il permettra aux professionnels non dotés d'une démarche Haccp, de disposer d'éléments de maîtrise concrets adaptés à leur contexte et répondant simplement aux questions qu'ils sont amenés à résoudre pour respecter les exigences réglementaires en matière d'hygiène.

Ce guide pourrait être validé dans un second temps par les pouvoirs publics, ce qui leur permettrait de les exploiter dans les contrôles. Ainsi, les contrôleurs pourraient utiliser ces guides pour savoir si les professionnels ont effectivement mis en place les bonnes pratiques préconisées.

Les autres activités qui impliquent plus particulièrement les services administratifs concernent la révision, des normes de qualité de l'essence et des clous de girofle et la définition du cahier des charges en vue de la labellisation « clou et essence naturelle de girofle de Madagascar ».

Une simplification des normes basée sur des critères facilement contrôlable pourrait garantir un respect de celles-ci.

Le laboratoire indépendant du CTHT sis à Tamatave pourra être utilisé par les opérateurs pour effectuer une série de contrôle qualité (taux d'humidité des clous, mesure du taux d'eugénol, etc.).

Le laboratoire de Tamatave ne pourra se développer et garantir sa pérennité que si le nombre d'échantillons analysés est important. Pour cela, il est impératif que l'Etat par l'intermédiaire de son Ministère du Commerce établisse les critères d'agrément des laboratoires de contrôles privés.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité des produits en relation avec les producteurs, les activités seront concentrées sur la maîtrise des paramètres influençant la qualité finale des clous et de l'essence de girofle.

1- avec la collaboration des organisations paysannes, le dispositif de suivi phénologique du giroflier, initié par le CTHT en 2005, sera développé et les données seront collectées par les communes impliquées dans ce dispositif. Les résultats bruts seront ensuite remis à la cellule du CTHT de Tamatave qui se chargera de l'analyse. Les boutons floraux du giroflier apparaissent en début de saison sèche (de mars à mai à Madagascar) et grossissent lentement pour ne s'ouvrir que 8 à 9 mois environ après leur apparition. Il est donc possible en théorie d'estimer la récolte des clous de l'année dès le mois de mars ou avril, soit 8 mois avant leur récolte. La pleine floraison et la fécondation ont surtout lieu entre novembre et janvier. Il existe une floraison secondaire en mai-juin pour les girofliers plantés dans les meilleures terres (Le giroflier, Agridoc international, P. Marty, 1992). Toutes communes confondues, la période de récolte et de vente des clous a lieu entre les mois d'octobre et de janvier.

2- pour mettre au même niveau d'information technique les producteurs, des sessions d'information seront réalisées avant et pendant la récolte de clous et de feuilles pour la production d'essence. Le contenu de ces formations sera établi en relation avec les résultats de l'analyse de risques sanitaires réalisée auparavant et avec les facteurs qui conditionnent une bonne préparation de l'essence et des clous (stade de récolte, maturité des clous, quantité de feuilles prélevées, conditions de récolte, etc.). Ces formations seront réalisées au niveau communal et porteront sur la traçabilité, les risques sanitaires, les normes de qualité, etc.

3- pour améliorer la qualité du produit, des contrôles et des équipements sont nécessaires :

Pour permettre aux producteurs de produire des clous de girofle de qualité, le CTHT a prévu de définir un protocole de séchage des clous. Ce protocole, s'il est suivi de près par le producteur, permettra de garantir la qualité du produit et ainsi d'éviter tout re-traitement.

Au niveau des coopératives de base : les agents d'encadrement locaux de SAF/FJKM seront chargés de surveiller les différentes étapes de production des clous et de l'essence de girofle chez les producteurs (hygiène, tri des clous sans tête, procédé de distillation, etc.). Ces agents devront contrôler la bonne application des formations (séchage, triage, hygiène, etc.) dispensées par le CTHT et les animateurs formateurs de SAF/FJKM. Ils interviendront entre autre pendant les périodes de récolte de clou et de production d'essence. Leur travail va déterminer la qualité des produits livrés par la coopérative de base évitant ainsi le refus des produits au niveau des coopératives d'Union (constitué en partie par les grossistes au niveau communal). Par ailleurs, des lots d'équipements seront mis à la disposition des coopératives de base (séchoirs paysans, sacs de jute, thermomètres, etc.) et seront sous la responsabilité des Coopératives de base avec une supervision des agents d'encadrement locaux de SAF/FJKM.

Le PPRR a déjà travaillé sur la conception et la diffusion d'alambics pour l'extraction d'essence de girofle. Des alambics en inox ont été mis en place sous forme de micro projet suivant la demande d'organisations paysannes. Au total, 5 alambics ont été demandés au PPRR par des organisations paysannes dans le district de Fénéry. 1 est déjà installé à Vohilengo et 2 sont en cours d'acquisition et 2 autres ont été mis en place à Ampasimbe Manantsatrana. Des hangars ont été construits par les OP pour protéger les alambics. Suite au passage du cyclone Ivan en février 2008, certaines réparations sont nécessaires auprès de ces infrastructures.

Dans le cadre de ce programme, il est souhaitable d'évaluer la qualité de l'essence extraite des alambics diffusés par le PPRR et des alambics traditionnels afin de proposer ou de perfectionner le matériel d'extraction existant. Une collaboration sur cet aspect pourra être envisagée avec le PPRR.

En matière de contrôle qualité des produits au niveau des marchés communaux, dans chaque marché, un agent local sélectionné et formé par le CTHT pour ses connaissances dans les produits agricoles sera habilité à procéder à des contrôles qualité sur les lots présentés par les producteurs.

Pour cela, une formation spécifique sur les modes d'échantillonnages, les critères qualitatifs à contrôler et l'utilisation d'équipements de contrôle sera réalisé par les agents du CTHT. Ces agents interviendront systématiquement lors des marchés et la demande en dehors de ceux-ci (au niveau des coopératives). Ils seront équipés d'humidimètre portatif, de matériel de pesée, etc.

Par ailleurs, les certificats émis à la suite des contrôles devront être validés par un responsable communal ou un responsable du groupement de producteur.

Le fonctionnement du contrôle au niveau des coopératives de base et d'Union repose sur leur degré de motivation à respecter les exigences en terme de qualité. Au niveau du stockage des

produits, une concertation sera nécessaire auprès des communes et des organismes d'appui pour la mise à disposition d'un local.

En vue de proposer aux opérateurs économiques de nouvelles voies de commercialisation, une formation sur la démarche « commerce équitable » sera réalisée au cours de ce programme. Cette formation permettra d'informer les acteurs de la filière girofle de la possibilité de commercialiser des produits sous le référentiel « commerce équitable ».

C- Organisation des marchés intérieurs pour la commercialisation des produits agricoles d'exportations.

La première étape de cette activité consistera à confirmer les communes au niveau desquelles une grande quantité de clous et d'essence circule pour envisager la mise en place d'un marché périodique du girofle. D'après une enquête préalable menée par le CTHT, 70% du potentiel de production en clous de girofle se situe dans les communes de Vohilengo, d'Ampasina Maningory et d'Ambatoharana. Ces 3 communes renferment le plus grand nombre de plants de girofliers, elles possèdent donc le plus grand potentiel de production d'essence de girofle.

La sélection de ces communes reposera sur leur accessibilité, l'existence de marché périodique, d'infrastructures communales, etc.

Le choix de ces communes parmi les 9 initialement retenues devra être validé par les exportateurs collectant dans le district. En fonction des volumes disponibles, le nombre de marché à mettre en place pourra regrouper un ensemble de communes.

Dans les communes sélectionnées, un lieu physique de transaction des produits du giroflier sera identifié, aménagé et équipé en fonction des infrastructures en place. Ces aménagements concerneront la mise en place d'un lieu de présentation des produits avec une zone de pesée et de contrôle. Des tables lavables pour la consultation des lots et un point d'eau compléteront ce dispositif. Un magasin de stockage sera identifié pour pouvoir entreposer les lots invendus ou en attente d'être évacués.

La planification de ces marchés respectera le calendrier existant pour éviter de perturber les habitudes. La présence d'essence et de clous à commercialiser sur ces marchés pourra être indiquée en mobilisant les radios rurales locales.

Ce marché physique sera supervisé (en relation avec les responsables communaux) par l'Union des producteurs de girofle opérant dans la commune concernée. Pour chaque lot commercialisé, la Commune percevra une taxe (ristourne) pour assurer l'entretien et la sécurité des locaux.

En matière de contrôle qualité des produits au niveau des marchés communaux, dans chaque marché, un agent communal local sélectionné pour ses connaissances en matière de préparation des clous et de l'essence de girofle sera habilité à procéder à des contrôles qualité sur les lots présentés par les producteurs/préparateurs. Pour cela une formation spécifique sur les modes d'échantillonnages, les critères qualitatifs à contrôler et l'utilisation d'équipement de contrôle sera réalisée par les agents du CTHT. Ces agents, interviendront systématiquement lors des marchés et à la demande en dehors de ceux-ci. Ils seront équipés d'un humidimètre portatif, d'outil de mesure, etc.

L'intervention de ces agents sera contrôlée par les responsables de la commune concernée. Le coût des contrôles sera fixé en accord avec l'Union des producteurs, la Commune et les exportateurs.

Diffusion d'informations

L'enjeu de cette composante est de mettre en valeur l'extension du réseau de télécommunication dans le pays et plus particulièrement dans le district de Fénérive pour créer un réseau d'information entre acheteurs et vendeurs en relation avec la programmation des marchés ou pour répondre à des demandes d'autres régions. Les messages diffusés pourront aussi concerner des informations techniques. Les informations diffusées lorsqu'elles concerneront des produits à vendre devront être validées par une analyse qualité qui sera réalisée soit en mobilisant les contrôleurs soit le laboratoire basé à Tamatave. La centralisation des informations sera assurée par le CTHT via son bureau de Tamatave. Ce service d'information sera gratuit durant sa phase de mise en place puis fonctionnera par un système d'abonnement. Toutefois, ce système innovant nécessite une étude de faisabilité préalable (avec les opérateurs téléphoniques). Les résultats de cette étude conditionneront la mise en œuvre de ce système. Les informations seront alors diffusées une fois le dispositif de communication identifié (radio, BLU, messages SMS, communiqués papier, etc.).

1.8. Méthodologie

Les opérations en appui au développement de la filière girofle ont été réalisées depuis 2001 et jusqu'à ce jour, dans le cadre du programme STABEX de l'Union Européenne mis en œuvre par le CTHT dans la province de Tamatave. Durant ce programme, près de 380 hectares de nouvelles plantations suivant un modèle semi-intensif a été mis en place (soit 75 925 girofliers) et 307 producteurs sont bénéficiaires.

Un dispositif de suivi de la floraison et du développement des clous a été initié en 2005 et 2006 sur les plantations de girofliers. Les premiers résultats demandent à être approfondies en vue de la détermination des dates d'ouverture de campagne et des potentiels de production.

Compte tenu du contexte, la filière girofle est appelée à connaître un développement certain et peut profiter de la flambée des prix sur le marché international.

Actuellement, les fourchettes de prix d'achat au niveau des producteurs sont les suivantes :

Le prix d'achat du kg de clous de girofle dans les communes du district de Fénériver est compris entre 3 000 et 6 000 MGA/kg. La moyenne est à 5 091 MGA/kg. Dans certaine commune (Ambatoharanana, etc.), une partie des clous est stockée chez les producteurs pour être revendu en période de soudure (février à avril).

Le prix d'achat du litre d'essence de girofle dans les communes du district de Fénériver Est est compris entre 6 500 et 9 000 MGA/l. La moyenne est de 7 545 MGA/l. Ce prix d'achat est plus intéressant que le prix d'achat du kg de clou.

En travaillant sur la quantité (intensification de la production) et sur la qualité, les différents acteurs de la filière pourront bénéficier des prix d'achat intéressants sur le marché international.

Parallèlement à ce programme européen, la filière a bénéficié d'appui dans le cadre du Programme de Promotion des Revenus Ruraux (PPRR) sur crédits de la FIDA⁷. Le PPRR a déjà travaillé sur la filière « girofle » pour la mise en place d'un « marché contrôlé de girofle ». Les actions menées concernaient essentiellement la période d'ouverture de la campagne de collecte, la mise en relation des producteurs avec les opérateurs et la mise en place de la démarche qualité. Des sensibilisations et formations, par rapport à la qualité des produits, ont également été effectuées au sein de plusieurs communes en collaboration avec quelques opérateurs.

o synergies potentielles avec d'autres initiatives, notamment de la Commission européenne

La commission européenne appui le processus de décentralisation des services de l'Etat et plus particulièrement les initiatives communales par le financement de projet de développement (projet ACORD). Par ailleurs, les bailleurs de fonds appui la mise en place par le MAEP de Centre de Service Agricole (CSA) au niveau de l'ensemble des districts de Madagascar. Ceux-ci pourraient servir de relai à l'issu de ce programme pour appuyer la dynamique de développement engagée.

La Commission européenne appui le Ministère de l'Industrie du Commerce et du secteur privé par le biais du BNM en vue de la mise en place du processus de normalisation nationale pour les produits agricoles d'exportation.

o les procédures de suivi et d'évaluation interne et/ou externe

Les indicateurs de résultats sont présentés dans le cadre logique ainsi que dans la partie 2.3 indiquant les résultats à atteindre par le prestataire. Les indicateurs d'impact seront par ailleurs fournis indiquant :

- les volumes commercialisés au niveau des marchés communaux créés,
- le nombre de producteurs regroupés en organisations paysannes (OP) impliqués dans l'opération,
- le nombre de contrôles effectués sur les marchés communaux,
- une cartographie de terroirs communaux sera fournie ainsi que d'autres cartes thématiques permettant d'apprécier les surfaces à mettre en valeur,

⁷ Fond International de Développement Agricole

- la valeur ajoutée créée au niveau des producteurs suite aux respects d'itinéraires techniques garantissant la commercialisation de produits de meilleure qualité.

Des données statistiques relatives aux chiffres d'affaires et aux volumes commercialisés seront précisément analysées afin de dégager les tendances et les perspectives. Dans ce cas la méthode d'analyse économique et financière des filières sera appliquée.

Les indicateurs d'impact, de résultat et d'activités seront mis à jour pour être présentés en particulier à l'occasion de comités de pilotage organisés à l'initiative de l'autorité contractante. Les explications seront fournies quant aux écarts par rapport aux prévisions et certains indicateurs seront affinés pour mieux préciser les objectifs à atteindre par le prestataire, en fonction de son expérience acquise en cours d'exécution.

○ **la description de la participation et du rôle des différents acteurs et parties prenantes**

Les producteurs/préparateurs par leur volonté de se regrouper en Coopératives de base et en Unions de Coopératives permettront la mise en place de l'ensemble des actions qui accompagnent le programme. Par ailleurs, pour améliorer leur représentativité dans la filière, ces nouvelles structures paysannes doivent être reconnues par les autorités locales et regrouper le plus grand nombre de producteurs.

Ces organisations paysannes regroupées au niveau des Fokontany en Coopératives de Base seront créées à partir des structures existantes. Leur animation et leur structuration sera appuyées par une série de formations spécifiques en gestion (financière, matériel, etc.) par les agents du SAF/FJKM.

Sans leur participation effective et leur engagement, il est illusoire d'espérer une réussite du programme. Leur contribution financière et leur participation aux programmes de formation permettront d'apprécier leur engagement à ce programme.

Il est cependant évident que le niveau de participation de ces producteurs n'évoluera qu'en fonction de l'amélioration de leur revenu agricole. Ce qui ne devrait pas pouvoir être constaté durant la période d'exécution du programme.

En ce qui concerne les exportateurs, ceux qui auront acceptés de s'approvisionner en clous ou essence de girofle sur les marchés identifiés et qui se baseront sur des critères qualitatifs objectivement vérifiés constitueront des partenaires privilégiés. Par le respect de leurs engagements et leur présence effective lors des transactions, ces exportateurs justifieront la pertinence de ce programme. Leur reconnaissance des résultats diffusés par les services de contrôles (qui opérera dans la confidentialité) sera un gage de reconnaissance des critères qualitatifs et de leur volonté d'améliorer la qualité de leur produit.

Les représentants communaux devront aider les agents du SAF/FJKM dans l'accomplissement de leur mission en facilitant par exemple la réalisation des formations et en participant à la phase de sensibilisation et d'information.

Les services administratifs agiront en qualité de facilitateur en appuyant la mise en place du dispositif de contrôle au niveau du district et des marchés communaux.

○ **la structure organisationnelle et l'équipe proposée pour la mise en œuvre de l'action**

La structure organisationnelle et l'équipe proposée est la suivante :

Fonction	Nombre	Niveau	Localisation
AT VI (Cirad) coordination opération	1		Tamatave
Augmentation des capacités productives			
Coordonnateur (SAF)	1	Bac + 5	Fénérive
Animateur – formateur (SAF)	4	Bac + 4 ou 5	Fénérive
Agents d'encadrement locaux (SAF)	9	BEPC	Commune
Agronomes chargés de la production et de la formation	2	Bac + 4 ou 5	Tamatave, Fénérive
Responsable cartographie	1	Bac + 5	Tamatave
Amélioration de la qualité des produits			

commercialisés			
Expert local	1	Bac + 9	Tananarive
Laborantin	1	Bac + 2 ou 3	Tamatave
Responsable qualité	1	Bac + 5	Fénérive et Tamatave
Chargé de contrôles	2	Bac + 5	Tamatave
Organisation des marchés intérieurs			
Expert en commercialisation	1	Bac + 5	Tananarive
Responsable communication	1	Bac + 4	Tamatave
Equipe de gestion et de supervision			
Comptable	1	Bac + 2 ou 3	Tamatave

Une mission d'expertise en vue de déterminer la diversité phénotypique des girofliers et d'expérimenter une technique de multiplication végétative du giroflier dans la perspective de mettre en place des standards qualitatifs sera programmée durant la première année d'exécution.

- **principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action (équipement, matériel, etc.) et des activités proposées;**

Augmentation capacités productives des exploitations

- Moyens de déplacement des agro/formateurs (3 motos TT et 1 véhicule 4 x 4).
- Matériel pour production de plants en pépinière (sac de rempotage, pesticides, arrosoir, engrais, etc.)
- Matériel bureautique pour la production de fiches techniques et le traitement des données.
- GPS pour le géo positionnement des parcelles, appareil photo numérique.

Amélioration de la qualité des produits commercialisés

- Pieds à coulisses, mètre rubans, compteurs manuels, étiquettes, etc.
- Sécateurs, gaines plastiques, sacs de rempotage, pesticides, mousse, etc.
- Sacs de jute,
- Humidimètres de terrain et balances de pesée,
- Séchoirs paysans et claies de séchage.

Organisation des marchés intérieurs

- Balances de pesée, humidimètre de terrain, petits équipements de mesure,
- Travaux d'aménagement d'une aire de transaction,
- Matériels pour diffusion de messages,
- Abonnements opérateurs, radio, etc.

- **l'implication des partenaires de mise en œuvre, leur rôle et leur relation avec le demandeur**

Le bureau de liaison du CHTT à Tamatave sera mobilisé pour assurer la coordination des activités en liaison étroite avec la Direction de Tamatave. La coordination des activités de terrain sera confiée à l'antenne de Fénérive de SAF/FJKM. Les interventions au niveau des communes sélectionnées seront assurées par les agents locaux de SAF/FJKM avec l'appui méthodologique de responsables du CHTT. L'ensemble des missions de types socio-organisationnelles seront assurées par les agents de SAF/FJKM avec l'appui ponctuel de cadres spécialisés.

Les activités liées aux analyses de risques et à la réalisation de guides de bonnes pratiques seront supervisées par l'expert du CIRAD basé à Tananarive qui coordonnera les activités de l'équipe en charge des opérations sur le terrain et les analyses à réaliser localement ou à l'étranger pour l'identification des diverses contaminations.

- **les attitudes des parties prenantes vis-à-vis de l'action en général et des activités en particulier**

Les producteurs/préparateurs, les exportateurs, les représentants communaux qui seront impliqués devront agir en cherchant à établir un climat de confiance nécessaire à la mise en place de transactions commerciales transparentes.

La prise en compte de notion de traçabilité, de règles d'hygiène, etc., dans les transactions, pourrait amorcer les changements de comportement nécessaire à l'évolution de cette filière. Les opérateurs doivent devenir de véritable professionnelle en considérant les critères qualitatifs comme des facteurs de progrès.

En ce qui concerne la mise en place d'un réseau d'échanges sur les prix et entre acheteur-vendeur, cette démarche innovante ne pourra se développer que si les acteurs acceptent de faire jouer la concurrence dans leur démarche commerciale, plutôt que de profiter de l'ignorance des producteurs.

- **synergie prévue, ou les contraintes possibles dues aux autres projets.**

Le projet du PPRR représenté dans certaines communes du district de Fénérive qui a pour objectif au niveau de la filière girofle, la détermination de la période d'ouverture de la campagne de collecte, la mise en relation des producteurs avec les opérateurs (CAM) et la mise en place de la démarche qualité pourrait appuyer certaines initiatives du programme.

1.9. Durée et plan d'action pour la mise en œuvre de l'action

La durée de l'action sera de 28 mois.

1.10. Durabilité

- **Analyse de risques détaillée et éventuels plans d'urgence.**

Augmentation capacités productives des exploitations

Une baisse des revenus monétaires suite à une baisse des rendements en clous et en essence ou à une mauvaise récolte de riz pourrait contraindre les producteurs à vendre les clous et l'essence sans respecter les opérations post-récolte visant à améliorer la qualité des produits ce qui serait contraire aux objectifs du programme. La mise en place de réseaux de crédits ruraux pourrait limiter ce risque.

Le district étant localisé dans une région à risques cycloniques, dont la fréquence de formation est importante de janvier à avril, il est impossible de proposer des mesures correctives pour limiter les effets de ce risque. Seule la mise en place de plantations dans les zones intérieures plutôt que littorales en privilégiant les espaces protégés (creux de tanety, haies brise vent, etc.) pourrait limiter les pertes de récolte.

Les litiges fonciers existants au sein des communes ciblées sont des risques qui pourraient ne pas permettre la réalisation des activités en appui à la gestion des terroirs communaux.

L'absence de volonté des acteurs de cette filière pour collaborer à la révision des normes malgaches sur le girofle est un risque probant. Celui-ci pourrait être levé en fixant cette révision dans les conditionnalités de départ.

Amélioration de la qualité des produits commercialisés

L'obstruction des grossistes et collecteurs à la mise en place de transparence dans les transactions commerciales est un risque à prendre en compte surtout dans les communes reculées ou dans celles où des liens durables existent entre ces groupes et des producteurs. La reconnaissance administrative du métier de grossistes et de collecteurs et la définition de critères objectifs pour accéder à cette profession (connaissance du produit, guide de bonnes pratiques lors du transport, etc.) pourraient diminuer ce risque par l'élimination des mauvais intervenants.

La méfiance des producteurs/préparateurs vis-à-vis des opérations de contrôles et de clarification des échanges pourrait limiter les volumes de clous et d'essence de girofle en circulation sur les marchés contrôlés. Pour lever cette méfiance, il est impératif qu'une phase de sensibilisation impliquant des représentants reconnus des différentes parties prenantes soit réalisée.

Organisation des marchés intérieurs

L'absence de mise à disposition par les communes d'un lieu physique pour la commercialisation des clous et de l'essence de girofle suite à des conflits d'intérêt au sein de celles-ci, constitue un risque pour la mise en œuvre de cette action.

○ **Conditions préalables et les hypothèses pendant et après la phase de mise en œuvre.**

La révision des normes malgaches sur le girofle en concertation avec les acteurs de cette filière et la publication de celles-ci sont indispensables à la réalisation des analyses de risques et la rédaction des guides de bonnes pratiques.

La mise en place par le MICDSP d'une autorité compétente et de critères d'agrément pour la mise en place de laboratoire de contrôle indépendant apparaît indispensable à terme pour garantir la pérennité des structures de contrôle qui seront mises en place durant ce programme.

○ **Durabilité après l'action.**

● **Niveau financier**

La durabilité des actions en relation avec la production, sera assurée si le revenu monétaire des producteurs s'améliore nettement et si la notion de qualité apparaît comme une solution durable pour expliquer cette progression. Le producteur exploitant ses plantations de girofliers en fonction de ses besoins en trésorerie (période de soudure pour l'extraction de l'essence de girofle), l'enjeu de ce programme est de garantir un revenu minimum qui incite les producteurs à considérer la girofle comme prioritaire dans son calendrier culturel.

Les organisations paysannes regroupées en Coopératives et en Unions continueront à se mobiliser si :

- les communes font force de transparence en matière de gestion des recettes tirées des transactions commerciales et si les services rendus sont irréprochables (maintien des infrastructures communales mobilisées pour la tenue des marchés),
- les fonds collectés à leur niveau sont correctement gérés et mobilisés pour des actions en relation avec la filière girofle,
- un accès au micro crédit est possible pour leur permettre de faire face à leurs besoins durant la période de soudure et éviter ainsi la vente d'essence spécialement à ce moment.

En ce qui concerne les marchés communaux et leurs différents services, la durabilité sera fonction de la qualité des services rendus et des volumes d'essence et de clous girofles traités. La transparence en matière de gestion des recettes (issues des services mis en place) garantira leur pérennité.

Aussi, l'utilisation du laboratoire de contrôle du CTHT basé à Tamatave permettra d'assurer le suivi de la qualité des produits et de vérifier le respect des règles édictées par le guide de bonnes pratiques d'hygiène chez les préparateurs. Le fonctionnement de celui-ci dépendra en grande partie des lots que les exportateurs feront analysés, de la qualité des analyses et des coûts d'analyse pratiqués.

Pour une meilleure gestion des équipements mis à la disposition des Coopératives de base et destinés à améliorer la qualité, une série de formation sera dispensée. Par ailleurs, les fonds collectés lors des cotisations annuelles et lors des transactions commerciales de girofle pourront être mobilisés pour renouveler ou augmenter le stock d'équipement initial des coopératives.

● **Niveau institutionnel**

La durabilité des structures organisationnelles créées pour améliorer la représentativité des producteurs de girofle, sera assurée à l'issue de l'action si les volumes de clous et d'essence transitant par les Coopératives de Base et les Unions sont significatifs et si les prix pratiqués pour les produits sont jugés rémunérateurs.

● **Niveau politique**

L'action si elle bénéficie à l'ensemble des groupes d'acteurs de la filière, pourrait être rapidement transposée à d'autres produits de collecte de la zone.

1.11. Cadre logique

Veillez compléter l'Annexe C 8 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs.

BUDGET DE L'ACTION

Veillez remplir l'annexe B (feuille 1) des Lignes directrices à l'intention des demandeurs pour la durée totale de l'action et pour les 12 premiers mois de l'action. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les Lignes directrices à l'intention des demandeurs de subventions (point 2.1.4).

SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Veillez remplir l'annexe B (feuille 2) des Lignes directrices à l'intention des demandeurs pour fournir des informations sur les sources de financement attendues pour l'action.

Veillez noter qu'il existe deux feuilles différentes à remplir.

Veillez indiquer ci-dessous toute contribution en nature à apporter (veuillez préciser), s'il y a lieu (maximum 1 page).

⁸ Vous pouvez trouver des explications à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/europeaid/reports/index_fr.pdf

EXPERIENCE D'ACTIONS SIMILAIRES

Maximum 1 page par action. Veuillez fournir une description détaillée des actions gérées par votre organisation au cours des 3 dernières années.

Cette information sera utilisée afin d'évaluer si vous avez une expérience suffisante et stable de gestion d'actions dans le même secteur et à une échelle comparable à celle pour laquelle vous demandez une subvention.

Référence n°: 01	Titre du projet: Appuis aux filières horticoles tropicales d'exportation - Protocole spécifique n°05/2005		Secteur (voir section 2.1 de la section III): Agriculture			
Nom de l'organisation	Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donneurs pour l'action (nom)⁹	Montant de la contribution (du donneur)	Dates
Centre Technique Horticole de Tamatave	Madagascar – Région de Tamatave	1 160 000	CTHT	Com Stabex (FED)	1 113 000	Du 01/09/2005 au 31/12/2006
Objet et résultats de l'action						
<p>Respect des normes réglementaires et qualitatives imposées par les marchés pour les produits frais et transformés issus des filières horticoles traditionnelles.</p> <p>Les résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'amélioration de la qualité des produits issus du paysannat. ▪ La mise à disposition des acteurs des filières d'un centre de formation technique orienté sur le traitement post-récolte, la valorisation des sous produits et de la démarche qualité. ▪ La mise à disposition des opérateurs d'informations agronomiques et commerciales. ▪ La création d'outils didactiques performants en vue de diffuser des messages techniques adaptés aux attentes des opérateurs. ▪ L'élaboration d'un plan d'action de développement du secteur horticole et plus spécifiquement celui du girofle par une labellisation et des actions de promotion du produit. 						

⁹ Si le donneur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

Référence n°: 02	Titre du projet: Diversification horticole dans la région de Tamatave – Contrat de services B7-8710/856/30		Secteur (voir section 2.1 de la section III): Agriculture			
Nom de l'organisation	Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donneurs pour l'action (nom)¹⁰	Montant de la contribution (du donneur)	Dates
Centre Technique Horticole de Tamatave	Madagascar – Région de Tamatave	168 500	CTHT	Commission de l'Union Européenne à Madagascar (FED)	168 500	Du 22/11/2006 au 22/11/2007
Objet et résultats de l'action						
Amélioration de la qualité des produits exportés et la diversification des productions horticoles en vue d'accroître le revenu des producteurs situés dans l'ancien bassin bananier de Tamatave.						
Les résultats attendus :						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement et diversification des productions, ▪ Transformation et diversification des produits, ▪ Amélioration de la qualité de la banane. 						

¹⁰ Si le donneur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

Référence n°: 03	Titre du projet: Appuis à l'intensification de la production, à la transformation et à la mise en conformité des produits horticoles d'exportation - Protocole spécifique n°01/2007		Secteur (voir section 2.1 de la section III): Agriculture			
Nom de l'organisation	Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donneurs pour l'action (nom)¹¹	Montant de la contribution (du donneur)	Dates
Centre Technique Horticole de Tamatave	Madagascar – Région de Tamatave	805 000	CTHT	Com Stabex (FED)	799 000	Du 01/01/2007 au 30/06/2008
Objet et résultats de l'action						
Sécurisation et maintien des parts de marché existantes avec accession à des marchés plus exigeants sur le plan réglementaire.						
Les résultats attendus :						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérationnalité du CTCP (Centre de Transformation et de Conservation des Produits) sur le plan technique et humain, ▪ Production de nouvelles gammes de produits avec des process innovants et spécifiques, ▪ Renforcement des capacités du personnel opérationnel pour répondre aux attentes des acteurs des filières, ▪ Apport de compétences supplémentaires au paysannat pour lui permettre de conserver ses acquis et de mieux défendre ses intérêts, ▪ Production et diffusion de l'information auprès des acteurs de la filière. 						

¹¹ Si le donneur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

Référence n°: 04	Titre du projet: Diversification horticole dans la région de Tamatave - Contrat de subvention, actions extérieures de la Communauté Européenne 001/LB B21.03.18/2004		Secteur (voir section 2.1 de la section III): Agriculture			
Nom de l'organisation	Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donneurs pour l'action (nom)¹²	Montant de la contribution (du donneur)	Dates
Centre Technique Horticole de Tamatave	Madagascar - Côte Est - Tamatave	500 000	CTHT	Commission de l'Union Européenne à Madagascar (FED)	450 000	Du 01/12/2007 au 31/12/2007
Objet et résultats de l'action						
<p>Développer les productions horticoles dans l'ancien bassin bananier par une diversification de l'offre en produits frais et transformés sur les marchés locaux et extérieurs.</p> <p>Les résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification de la production dans un cadre contractuel avec les professionnels de la région pour répondre aux besoins du secteur agroalimentaire en cours de dynamisation, ▪ Amélioration de l'évacuation et de l'accessibilité des produits, ▪ Transformation et conservation des produits, ▪ Amélioration de la qualité de l'offre de bananes pour répondre aux besoins des marchés locaux. 						

¹² Si le donneur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

Référence n°: 05	Titre du projet: Appui à la qualité et à la recherche et développement pour les filières litchi et fruits tropicaux - MCA/4.54/s/abip011/07 – 3B 130 00		Secteur (voir section 2.1 de la section III): Agriculture			
Nom de l'organisation	Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donneurs pour l'action (nom)¹³	Montant de la contribution (du donneur)	Dates
Centre Technique Horticole de Tamatave	Madagascar – Région Atsinanana - Tamatave	56 000	CTHT	Millenium Challenge Account - Madagascar	52 000	Du 01/10/2007 au 01/03/2008
Objet et résultats de l'action						
<p>Appui aux productions et à la commercialisation des petits et moyens producteurs de litchi par la mise en œuvre du référentiel EurepGap pour les acteurs de la filière de la région Atsinanana.</p> <p>Les résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie sur la production de litchi, ▪ Appui pour la structuration et la dynamisation d'associations et de coopératives, ▪ Mise en place de sites modèles, ▪ Appuis aux acteurs de la filière, ▪ Elaboration de manuels de procédures, ▪ Information, Education et Communication. 						

¹³ Si le donneur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

II. LE DEMANDEUR

Numéro d'identification¹⁴ EuropeAid	
Nom de l' organisation:	Centre Technique Horticole de Tamatave

Les demandeurs qui sont enregistrés dans PADOR n'ont pas besoin de remplir le reste de cette section.

IDENTITE

Numéro de Fiche d'Entité Légale¹⁵	
Acronyme :	CTHT
Numéro d'enregistrement (ou équivalent)	171 – PREF/REG/TOA.ASS.
Date d'enregistrement	02 Avril 2001
Adresse officielle d'enregistrement	CTHT Bd Joffre BP 11 Tamatave – Madagascar
Pays d'enregistrement¹⁶/Nationalité¹⁷	MADAGASCAR
Adresse électronique de l'organisation	ctht@moov.mg
N° de téléphone: préfixe pays + préfixe ville + numéro	00261 20 53 311 37
N° de fax : préfixe pays + préfixe ville + numéro	00 261 20 53 322 04
Site Internet de l'organisation	www.ctht.org

¹⁴ Ce numéro est alloué à une organisation qui enregistre ses données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez visiter le site <http://ec.europa.eu/europeaid/onlineservices/pador>

¹⁵ Si le demandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

¹⁶ Pour les organisations. Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés dans la section 2.1.1 des Lignes directrices, veuillez justifier l'emplacement.

¹⁷ Pour les personnes. Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés dans la section 2.1.1 des Lignes directrices, veuillez justifier l'emplacement.

PROFIL

Statut juridique	Association
A but lucratif	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
ONG	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Valeur de base¹⁸	<input type="checkbox"/> Politique <input type="checkbox"/> Religieuse <input type="checkbox"/> Humaniste <input checked="" type="checkbox"/> Neutre
Votre organisation est-elle liée à une autre entité ?	<input type="checkbox"/> Oui, entité mère: (veuillez indiquer son numéro d'identification EuropeAid:.....) <input type="checkbox"/> Oui, entité(s) contrôlée(s) <input checked="" type="checkbox"/> Non, indépendante

2.1. Catégorie

Catégorie ¹⁹	Secteur Public	Secteur Privé
	<input type="checkbox"/> Administration publique <input type="checkbox"/> Représentants décentralisés d'Etat <input type="checkbox"/> Organisation internationale <input type="checkbox"/> Institution juridique <input type="checkbox"/> Autorité locale <input type="checkbox"/> Agence d'exécution <input type="checkbox"/> Université / éducation <input type="checkbox"/> Institut de recherche <input type="checkbox"/> Think Tank <input type="checkbox"/> Fondation	<input type="checkbox"/> Agence d'exécution <input type="checkbox"/> Université/éducation <input type="checkbox"/> Institut de recherche <input type="checkbox"/> Think Tank <input type="checkbox"/> Fondation <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Média <input type="checkbox"/> Réseau/ /Fédération <input type="checkbox"/> Organisation professionnelle et/ou industrielle

¹⁸ Veuillez cocher un seul type de valeur

¹⁹ Veuillez indiquer

1) le secteur auquel votre organisation appartient tel que défini dans ses statuts (ou dans un document équivalent): public (établi et/ou fondé par une entité publique) OU privé (établi et/ou fondé par une entité privée);

2) dans la colonne appropriée, la catégorie à laquelle votre organisation appartient (UN SEUL CHOIX).

	<p><u>x Association</u></p> <p><input type="checkbox"/> Média</p> <p><input type="checkbox"/> Réseau/Fédération</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation professionnelle et/ou industrielle</p> <p><input type="checkbox"/> Syndicat</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation culturelle</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation commerciale</p>	<p><input type="checkbox"/> Syndicat</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation culturelle</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation commerciale</p> <p><input type="checkbox"/> Autre Acteur Non-Etatique</p>
--	--	---

2.2. Secteur(s)²⁰

- 112 Education de base
- 113 Education secondaire
- 114 Education postsecondaire
- 121 Santé, général
- 12240 Nutrition de base
- 12250 Lutte contre les maladies infectieuses
- 12261 Education sanitaire
- 12281 Formation de personnel de santé
- 13020 Soins en matière de fertilité
- 13040 Lutte contre les MST et VHS/Sida
- 14 DISTRIBUTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT
- 15130 Développement des services légaux et judiciaires
- 15140 Administration gouvernementale
- 15150 Renforcement de la société civile
- 15161 Elections
- 15162 Droits de la personne
- 15210 Gestion et réforme des systèmes de sécurité
- 15220 Dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits
- 15230 Maintien de la paix à l'issue d'un conflit (NU)
- 15240 Réintégration et contrôle des armes légères et de petit calibre
- 15250 Enlèvement des mines terrestres
- 15261 Enfants soldats (Prévention et démobilisation)
- 16064 Atténuation de l'impact social du VIH/sida
- 21 TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE
- 220 Communications
- 22030 Radio, télévision, presse écrite
- 22040 Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- 23 ENERGIE
- 24 BANQUES ET SERVICES FINANCIERS
- 25 ENTREPRISES ET AUTRES SERVICES
- 311 **Agriculture**
- 312 Sylviculture
- 313 Pêche
- 321 Industries manufacturières

²⁰ Veuillez cocher la case correspondant à chaque secteur dans lequel votre organisation a été active. Les secteurs commençant par une référence viennent de la liste CAD établi par l'OCDE.

- 322 Industries extractives
- 323 Construction
- 331 Politique commerciale et réglementations
- 332 Tourisme
- 41 Protection de l'environnement, général
- 42010 Femmes dans le Développement
- 52 Aide alimentaire à des fins de développement/aide à la sécurité alimentaire
- 600 ACTIONS SE RAPPORTANT À LA DETTE
- 7 AIDE HUMANITAIRE
- 72030 Aide aux réfugiés (dans pays récipiendaire)
- 730 Reconstruction et réhabilitation
- 740 Prévention des conflits et préparation à leur survenue
- 92010 Concours fournis aux ONG - Nationales
- 92020 Concours fournis aux Organisations Non-Gouvernementales (ONG) - Internationales
- 92030 Concours fournis aux Organisations Non-Gouvernementales (ONG) - locales et régionales
- 99820 Sensibilisation au Développement

2.3. Groupe(s) cible(s)

- Tout public
- Enfants-soldats
- Enfants (moins de 18 ans)
- Communauté(s) de base**
- Consommateurs
- Handicapés
- Consommateurs de drogue
- Organes éducatifs (écoles, universités)
- Personnes âgées
- Malades (Malaria, tuberculose, VIH/SIDA)
- peuples indigènes
- Autorités locales
- Migrants
- Organisations Non Gouvernementales
- Prisonniers
- Catégorie professionnelle
- Réfugiés et déplacés
- Organes de recherche/Chercheurs
- PME/PMI**
- Etudiants**

- Habitants de bidonvilles
- Victimes de conflits/catastrophes
- Femmes
- Jeunes
- Autre(s) (veuillez préciser):

CAPACITE A GERER ET A EXECUTER LES ACTIONS

3.1. Expérience par secteur (pour chaque secteur sélectionné sous 2.2.)

Secteur	Année(s) d'expérience	Expérience lors des 3 dernières années	Nombre de projets	Montant estimé (en millier d'EUR)
311 - agriculture	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 5 ans <input checked="" type="checkbox"/> <u>de 6 à 10 ans</u> <input type="checkbox"/> de 11 à 20 ans <input type="checkbox"/> plus de 20 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 2 ans <input checked="" type="checkbox"/> <u>3 ans</u>	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> <u>de 6 à 10</u> <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input checked="" type="checkbox"/> <u>1 000</u> <input type="checkbox"/> inconnu
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 5 ans <input type="checkbox"/> de 6 à 10 ans <input type="checkbox"/> de 11 à 20 ans <input type="checkbox"/> plus de 20 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 2 ans <input type="checkbox"/> 3 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 5 ans <input type="checkbox"/> de 6 à 10 ans <input type="checkbox"/> de 11 à 20 ans <input type="checkbox"/> plus de 20 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 2 ans <input type="checkbox"/> 3 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu

3.2. Expérience par zone géographique (pays ou région)

Par zone géographique (pays ou région)	Année(s) d'expérience	Nombre de projets	Montant estimé (en millier d'EUR)	<u>Indicative list of regions</u>
Madagascar	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 5 ans <input checked="" type="checkbox"/> de 6 à 10 ans <input type="checkbox"/> de 11 à 20 ans <input type="checkbox"/> plus de 20 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input checked="" type="checkbox"/> 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu	<ul style="list-style-type: none"> - Europe EU - Europe non-EU - Eastern Europe - Central America - South America - South-East Asia - North-East Asia - South Asia - Central Asia - Mediterranean
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 5 ans <input type="checkbox"/> de 6 à 10 ans <input type="checkbox"/> de 11 à 20 ans <input type="checkbox"/> plus de 20 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu	<ul style="list-style-type: none"> - Gulf Countries - Eastern Africa - Central Africa - Western Africa - Southern Africa - Indian Ocean - Caribbean - Pacific
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 5 ans <input type="checkbox"/> de 6 à 10 ans <input type="checkbox"/> de 11 à 20 ans <input type="checkbox"/> plus de 20 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu	

Référence croisée de l'expérience par secteur et par zone géographique:

Secteur(s) (tel que sélectionné sous 2.2)	Zone(s) géographique(s) (pays ou région, tel qu'indiqué précédemment)
311 – agriculture	Madagascar

3.3. Ressources

3.3.1 Données financières. Veuillez fournir les informations suivantes, le cas échéant, en vous basant sur les comptes de gestion et le bilan de votre organisation

Année	Chiffre d'affaires ou équivalent	Gain net ou équivalent	Bilan ou budget total	Fonds propres ou équivalent	Endettement à moyen et long terme	Endettement à court terme (< 1 an)
2007	254.164		1.046.719	84.721	0	0
2006	170.267		1.574.044	64.316	0	0
2005	40.366		1.067.032	40.366	0	0

3.3.2. Source(s) de financement (veuillez cocher la/les source(s) de revenus de votre organisation et indiquer les informations complémentaires demandées)

Année	Source	Pourcentage (le total pour une année donnée doit être égal à 100%)	Nombre de membres cotisants (seulement si la source = cotisations membres)
N	<input type="checkbox"/> Commission UE	91,8	N/A
N	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'Etat(s) Membre(s)		N/A
N	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'Etat(s) Tiers		N/A
N	<input type="checkbox"/> Nations Unies		N/A
N	<input type="checkbox"/> Autre(s) Organisation(s) Internationale(s)		N/A
N	<input type="checkbox"/> Secteur privé	8,1	N/A
N	<input type="checkbox"/> Cotisations membres	0,1	119

N	<input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser):		N/A
N	Total	100%	N/A

Année	Source	Pourcentage (le total pour une année donnée doit être égal à 100%)	Nombre de membres cotisants (seulement si la source = cotisations membres)
N – 1	<input type="checkbox"/> Commission UE	95,8	N/A
N – 1	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'Etat(s) Membre(s)		N/A
N – 1	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'Etat(s) Tiers		N/A
N – 1	<input type="checkbox"/> Nations Unies		N/A
N – 1	<input type="checkbox"/> Autre(s) Organisation(s) Internationale(s)		N/A
N – 1	<input type="checkbox"/> Secteur privé	4,1	N/A
N – 1	<input type="checkbox"/> Cotisations membres	0,1	93
N – 1	<input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser):		N/A
N – 1	Total	100%	N/A
N – 2	<input type="checkbox"/> Commission UE	96,1	N/A
N – 2	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'Etat(s) Membre(s)		N/A
N – 2	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'Etat(s) Tiers		N/A
N – 2	<input type="checkbox"/> Nations Unies		N/A
N – 2	<input type="checkbox"/> Autre(s) Organisation(s) Internationale(s)		N/A
N – 2	<input type="checkbox"/> Secteur privé	4,1	N/A
N – 2	<input type="checkbox"/> Cotisations membres	0,1	126
N – 2	<input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser):		N/A
N – 2	Total	100%	N/A

3.3.3. Nombre de personnes employées (plein temps ou équivalent) (veuillez cocher une option pour chaque type de personnel):

Type de personnel	Payé	Non payé
Personnel du siège: recruté and basé au siège (situé dans le pays en voie de développement)	<input type="checkbox"/> < 10 <input checked="" type="checkbox"/> <u>x > 10 et < 50</u> <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> N/A	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> N/A
Personnel expatrié: recruté au siège (situé dans le pays en voie de développement) et basé dans le pays en voie de développement	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> N/A	<input checked="" type="checkbox"/> <u>x < 10</u> <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> N/A
Personnel local: recruté et basé dans le pays en voie de développement	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> N/A	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> N/A

4. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VOTRE ORGANISATION

Nom	Profession	Fonction	Pays correspondant à la nationalité	Nombre d'années au sein du comité
Claude ANDREAS	Conseiller spécial	Président	Madagascar	2
Narson RAFIDIMANANA	Exportateur de produits agricoles	Vice-Président	Madagascar	2
Nary DISAINE	Planteur	Secrétaire	Madagascar	2
MANGALAZA	Planteur	Trésorière	Madagascar	4
LEUNG LAOH Wai Fane	Exportateur de produits agricoles	Trésorière adjointe	Madagascar	4
Dominique ANDREAS	Exportateur de produits agricoles	Conseiller	Madagascar	2
Georges GEERAERTS	Exportateur de produits agricoles	Conseiller	Madagascar	2
Chenai CASSAM	Exportateur de produits agricoles	Conseiller	Madagascar	2
RABEDESY	Planteur	Conseiller	Madagascar	4
Falimananjara-soa RASAMIMANANA	Exportateur de produits agricoles	Conseiller	Madagascar	2

III. PARTENAIRES DU DEMANDEUR PARTICIPANT A L'ACTION

1. DESCRIPTION DU/DES PARTENAIRE(S)

1.1. PARTENAIRE 1

Numéro d'identification EuropeAid	-
Dénomination juridique complète (raison sociale)	Sampan'Asa momba ny Fampanandrosoana - SAF/FJKM
Date d'enregistrement	22 Novembre 2007
Statut juridique	ONG Confessionnelle, selon la Loi N° 96-030 du 14 Août 1997.
Adresse officielle d'enregistrement	Antananarivo - MADAGASCAR
Pays d'enregistrement	MADAGASCAR
Personne de contact	RAHAINGONIVOLA Charnette Directeur Régional SAF/FJKM Atsinanana et Analanjirofo Enceinte Lycée David Jones Anjoma Toamasina
	FANOMEZANTSOA Andriatsarafeno Daniel Chef d'unité SAF/FJKM – Fénérive Est Andranolava Fénérive-Est B.P. 45 Fénérive-Est 509
N° de téléphone	+261 32 40 223 31
N° de fax	-
Adresse électronique	saftms@yahoo.fr
Nombre d'employés	09 employés fixes et des agents temporaires entre 5 et 10 personnes
Autres ressources pertinentes	01 bâtiment composé de bureaux et de magasins de stockage à Fénérive
	03 motos à Fénérive
	Différents matériels de bureau à Fénérive
	Matériels informatiques : 02 ordinateurs et 01 imprimante à Fénérive

<p>Expérience d'actions similaires, en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée</p>	<p>Les domaines d'activité du SAF/FJKM à Fénérive Est concernent :</p> <p>Les appuis, la formation technique en approvisionnement en intrant ou en équipement potentiel</p> <p>L'appui dans des travaux de réhabilitation de pistes, de bâtiments, etc.</p> <p>La protection de l'environnement par le reboisement</p> <p>La programmation de nutrition Communautaire / Santé Maternelle et Infantile</p> <hr/> <p><u>Avec PSDR</u> (Programme de Soutien au Développement Rural, financé par la Banque Mondiale) : Partenaire Stratégique pour la mise en œuvre de l'encadrement technique des organisations paysannes pour élevage de poulet de chair, élevage de canard, la pisciculture, la pépinière et reboisement.</p> <hr/> <p><u>Avec PPRR</u> (Programme de Promotion des Revenus Ruraux) : Partenaire technique et organisationnel pour la mise en œuvre de l'encadrement des organisations paysannes pour la culture de piment, la culture de maïs, l'apiculture, l'élevage de porc, la pêche maritime artisanale</p>
<p>Historique de la coopération avec le demandeur</p>	<p>Partant des expériences vécues par le SAF/FJKM de la Région Atsinanana, en matière de la commercialisation de litchi, le demandeur a un intérêt particulier de collaborer avec le SAF/FJKM, dans le cadre de cette proposition.</p> <p>Étant donné aussi la bonne communication interne, entre les directions régionales du SAF/FJKM, dans tout Madagascar, ainsi que la notoriété du SAF/FJKM SAVA, le SAF/FJKM de la Région Atsinanana n'a pas hésité à le signaler pour mettre en œuvre ensemble avec le demandeur l'action proposée.</p> <p>Après beaucoup d'échanges d'informations et de compréhensions mutuelles entre le CHTT et le SAF/FJKM SAVA, les deux parties se sont mises d'accord pour la mise en œuvre de cette proposition. Il était convenu, alors, que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CHTT serait le DEMANDEUR, et - Le SAF/FJKM de Fénérive Est serait son PARTENAIRE.
<p>Rôle et participation dans la préparation de l'action proposée</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Collecte des données locales et régionales permettant au demandeur de monter le dossier de proposition ; 2. Analyse et Formulation des stratégies et des méthodes d'intervention, avec le demandeur, pour la mise en œuvre de l'action proposée ; 3. Structuration et adéquation de la proposition du demandeur (avec celle du partenaire) avec les actions

	<p>prévues dans le programme ;</p> <p>4. Élaboration de la proposition financière correspondante au rôle et à la participation du partenaire.</p>
<p>Rôle et participation dans la mise en œuvre de l'action proposée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le demandeur sera chargé de tous les aspects techniques, dénommés « VOLET TECHNIQUE », de la proposition ; - Le partenaire sera chargé de tous les aspects socio-organisationnels, appelés « VOLET SOCIO-ORGANISATIONNEL » de la proposition.

1. DÉCLARATION DE PARTENARIAT

Un partenariat est une relation substantielle entre deux organisations ou plus impliquant un partage des responsabilités dans l'action financée par la « **République de Madagascar – Ministère des Finances et du Budget, Ordonnateur National du FED** » (**Administration contractante**). Afin de faciliter le bon déroulement de l'action, l'Administration contractante exige que tous les partenaires en prennent acte en acceptant les principes de bon partenariat définis ci-après.

Tous les partenaires doivent avoir lu le formulaire de demande de subvention et compris ce que sera leur rôle dans l'action, avant que la demande ne soit soumise à l'Administration contractante.

Tous les partenaires doivent avoir lu le contrat type de subvention et compris leurs obligations respectives au titre du contrat si une subvention est attribuée. Les partenaires donnent mandat au demandeur principal de signer le contrat avec l'Administration contractante et de les représenter dans toutes les relations avec l'Administration contractante dans le cadre de la mise en œuvre de l'action.

Le demandeur doit se connecter régulièrement avec ses partenaires et les tenir complètement informés du déroulement de l'action.

Tous les partenaires doivent recevoir des copies des rapports – narratifs et financiers – présentés à l'Administration contractante.

Les propositions de changements substantiels relatifs aux volets de l'action à laquelle ils participent (par ex. en ce qui concerne les activités, les partenaires, etc.) doivent être acceptées par les partenaires concernés avant d'être soumises à l'Administration contractante. Si aucun accord entre partenaires n'a pu être trouvé, le demandeur doit signaler lorsqu'il présente des modifications à l'Administration contractante pour approbation.

Lorsque le Bénéficiaire n'a pas son siège dans le pays de mise en œuvre de l'action, les partenaires doivent se mettre d'accord avant la fin de l'action sur une distribution équitable du matériel, véhicules et fournitures de l'action achetés avec la subvention de l'UE entre les partenaires locaux ou les bénéficiaires finaux de l'action.

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition présentée à l'Administration contractante. Je m'engage à satisfaire aux principes de bon partenariat.

Nom :	
Organisation :	
Fonction :	
Signature :	
Date et lieu :	

1.2. PARTENAIRE 2

	Partenaire 2
Numéro d'identification²¹ EuropeAid	LEF NR 6000056206 (ancien numéro)
Dénomination juridique complète (raison sociale)	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)

Les associés qui sont enregistrés dans PADOR n'ont pas besoin de remplir le reste de cette section qui est **surlignée en gris**.

Date d'enregistrement	05/06/1984
Statut juridique²²	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
Adresse officielle d'enregistrement²³	42 rue SCHEFFER 750016 Paris
Pays d'enregistrement²⁴/Nationalité²⁵	France
Personne de contact	Thierry GOGUEY
N° de téléphone: préfixe pays + préfixe ville + numéro	00 261 20 22 40 623
N° de fax : préfixe pays + préfixe ville + numéro	00 261 20 22 40 821
Adresse électronique	thierry.goguey@cirad.fr
Nombre d'employés	1571
Autres ressources pertinentes	Laboratoires d'analyses qualité des produits accrédités et certifiés
Expérience d'actions similaires, en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée	- 1997-2001: Responsable Qualité chez des importateurs de crevettes (Madagascar, Inde, Nigéria): mise en place de l'Haccp, des Guides BPH, des analyses microbiologiques, des normes européennes sur les sites de production.

²¹ Ce numéro est alloué à une organisation qui enregistre ses données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez visiter le site <http://ec.europa.eu/europeaid/onlineservices/pador>

²² Càd sans but lucratif, organisme gouvernemental, organisation internationale

²³ Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés dans la section 2.1.1 des Lignes directrices, veuillez justifier l'emplacement.

²⁴ Pour les organisations.

²⁵ Pour les personnes.

	- depuis 2002: chercheur au Cirad sur la qualité et sécurité des aliments : analyse de risques dans la filière de production du cresson à Antananarivo (Projet Corus 2008-2010).
Historique de la coopération avec le demandeur	Le CIRAD appui scientifiquement et techniquement le CTHT depuis sa création dans le domaine de l'arboriculture fruitière et la transformation des produits issus de l'agriculture. Les expertises réalisées par le CIRAD dans le cadre de la filière litchi, vanille et banane ont permis de mieux structurer les actions du CTHT en appui à ces filières.
Rôle et participation dans la préparation de l'action proposée	Proposition et rédaction des actions d'amélioration de la qualité (1-Haccp, 2-Evaluation des risques, 3-Guide de bonnes pratiques).
Rôle et participation dans la mise en œuvre de l'action proposée	Supervision de l'équipe Haccp (formation à la méthodologie, suivi des actions de terrain, analyse des résultats), coordination des analyses microbiologiques et mycotoxines (sélection des points d'échantillonnage, interlocutrice auprès des laboratoires de prestation à Madagascar et en France, analyses et interprétation des résultats), préparation des guides de bonnes pratiques d'hygiène (structuration du guide, concertation avec les différentes parties prenantes, proposition d'actions de maîtrise...), collaboration pour la mise en œuvre de ces actions avec le coordonnateur de l'Action au CTHT.

Important: Ce formulaire de demande doit être accompagné d'une déclaration de partenariat signée et datée par chaque partenaire local conformément au modèle fourni.

DECLARATION DE PARTENARIAT

Un partenariat est une relation substantielle entre deux organisations ou plus impliquant un partage des responsabilités dans l'action financée par le ministère des Finances et du Budget, ordonnateur National du FED (Administration contractante). Afin de faciliter le bon déroulement de l'action, l'Administration contractante exige que tous les partenaires en prennent acte en acceptant les principes de bon partenariat définis ci-après.

Tous les partenaires doivent avoir lu le formulaire de demande de subvention et compris ce que sera leur rôle dans l'action, avant que la demande ne soit soumise à l'Administration contractante.

Tous les partenaires doivent avoir lu le contrat type de subvention et compris leurs obligations respectives au titre du contrat si une subvention est attribuée. Les partenaires donnent mandat au demandeur principal de signer le contrat avec l'Administration contractante et de les représenter dans toutes relations avec l'Administration contractante dans le cadre de la mise en œuvre de l'action.

Le demandeur doit se concerter régulièrement avec ses partenaires et les tenir complètement informés du déroulement de l'action.

Tous les partenaires doivent recevoir des copies des rapports – narratifs et financiers – présentés à l'Administration contractante.

Les propositions de changements substantiels relatifs aux volets de l'action à laquelle ils participent (par ex. en ce qui concerne les activités, les partenaires, etc.) doivent être acceptées par les partenaires concernés avant d'être soumises à l'Administration contractante. Si aucun accord entre partenaires n'a pu être trouvé, le demandeur doit le signaler lorsqu'il présente des modifications à l'Administration contractante pour approbation.

Lorsque le Bénéficiaire n'a pas son siège dans le pays de mise en œuvre de l'action, les partenaires doivent se mettre d'accord avant la fin de l'action sur une distribution équitable du matériel, véhicules et fournitures de l'action achetés avec la subvention de l'UE entre les partenaires locaux ou les bénéficiaires finaux de l'action.

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition présentée à l'Administration contractante. Je m'engage à satisfaire aux principes de bon partenariat.

Nom:	Thierry Goguey
Organisation:	CIRAD
Fonction:	Directeur Régional
Signature:	
Date et lieu:	

V. LISTE DE CONTROLE

Appel à propositions n° 01 - COM STABEX 96/97/98/99 - 8^{ème} Fonds Européen de Développement

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	
Nom du demandeur	Centre Technique Horticole de Tamatave
Numéro d'identification EuropeAid	
Pays²⁶/Nationalité²⁷ et date d'enregistrement	Madagascar
Numéro de fiche d'entité légale²⁸	
Statut juridique²⁹	Association Interprofessionnelle
Partenaire 1	Nom/numéro d'identification EuropeAid: Nationalité/pays d'enregistrement: Madagascar Statut juridique: ONG confessionnelle

²⁶ Pour les organisations.

²⁷ Pour les personnes.

²⁸ Si le demandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne

²⁹ Par exemple association sans but lucratif, entité gouvernementale, organisation internationale...

Partenaire 2 NB: rajouter autant de lignes que de partenaires	Nom numéro d'identification EuropeAid: Nationalité/pays d'enregistrement: Statut juridique:
--	---

AVANT D'ENVOYER VOTRE DEMANDE, VEUILLEZ VERIFIER QUE CHACUN DES ELEMENTS SUIVANTS DE VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET REMPLIT LES CRITERES CI-DESSOUS :	A compléter par le demandeur	
Intitulé de la proposition : Appui à l'amélioration de la qualité et à la commercialisation du girofle dans le district de Fénériver-Est	Oui	Non
1. Le formulaire correct de demande de subvention, publié au titre de cet appel à propositions, a été utilisé		
2. La proposition est dactylographiée et est en français		
3. Un original et 3 copies sont joints.		
4. Une version électronique de la proposition (CD-Rom) est jointe.		
5. Chacun des partenaires a rempli et signé une déclaration de partenariat et ces déclarations sont jointes.		
6. Le budget est présenté dans le format requis, est libellé en EUR et est joint.		
7. Le cadre logique est rempli et joint.		
8. La durée de l'action est égale ou inférieure à 29 mois (durée maximale autorisée).		
9. La durée de l'action est égale ou supérieure à 12 mois (durée minimale autorisée).		
10. La contribution demandée est égale ou supérieure à 35.000 EUR (minimum autorisé).		
11. La contribution demandée est égale ou inférieure à 500.000 EUR (maximum autorisé).		
12. La contribution demandée est égale ou supérieure à 50 % du total des coûts éligibles (pourcentage minimum autorisé).		
13. La contribution demandée est égale ou inférieure à 100 % du total des coûts éligibles (pourcentage maximum autorisé).		
14. La déclaration du demandeur est remplie et signée.		

VI. DECLARATION DU DEMANDEUR

Le demandeur, représenté par le soussigné, signataire autorisé du demandeur, y compris de chaque partenaire, déclare par la présente que

- le demandeur dispose des sources de financement et des compétences et qualifications professionnelles mentionnées au point 2 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs ;
- le demandeur s'engage à respecter les obligations prévues dans la déclaration de partenariat du formulaire de demande de subvention et les principes de partenariat ;
- le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action avec ses partenaires, et n'agit pas en qualité d'intermédiaire ;
- le demandeur et ses partenaires ne se trouvent dans aucune des situations les excluant de la participation aux marchés et qui sont énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE (disponible à l'adresse Internet suivante : http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm). En outre, nous reconnaissons et acceptons que si nous participons tout en nous trouvant dans l'une quelconque de ces situations, nous pouvons être exclus d'autres procédures conformément au point 2.3.5 du Guide pratique ;
- s'il est sélectionné, le demandeur peut fournir immédiatement, sur demande, les documents justificatifs mentionnés au point 2.4 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- le demandeur et chaque partenaire (le cas échéant) est éligible conformément aux critères définis au point 2.1.1 et 2.1.2 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs ;
- si recommandé pour l'octroi d'une subvention, le demandeur accepte les conditions contractuelles telles que fixées dans le contrat standard annexé aux Lignes directrices à l'intention des demandeurs (annexe F) ;
- le demandeur et ses partenaires sont conscients que pour assurer la protection des intérêts financiers des Communautés, leurs données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Les demandes de subvention suivantes ont été soumises (ou sont sur le point d'être soumises) aux institutions européennes, au Fonds Européen de Développement et aux Etats membres de l'UE pendant l'année en cours:

- <listez seulement les actions dans le même domaine que la proposition>

Le demandeur est pleinement conscient de l'obligation d'informer sans délai l'Administration contractante à laquelle cette demande est soumise si la même demande de financement faite à d'autres services de la Commission européenne ou à des institutions européennes a été acceptée par eux après soumission de cette demande de subvention.

Signée au nom et pour le compte du demandeur

Nom	Claude ANDREAS
Signature	
Fonction	Président du CTHT
Date	

VII. GRILLE D'EVALUATION

(réservée à l'usage de l'administration contractante)

	OUI	NON
ETAPE 1: OUVERTURE ET VERIFICATION ADMINISTRATIVE		
1. La Date d'échéance a été respectée.		
2. Le formulaire de demande remplit tous les critères indiqués dans la liste de contrôle (Section V de la Partie B du formulaire de demande de subvention).		
La vérification de la liste de contrôle a été menée par :		
Date:		
<u>DECISION 1:</u>		
Le Comité a recommandé la note succincte de présentation en vue d'une évaluation après une vérification administrative réussie.		
ETAPE 2: EVALUATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION		
<u>DECISION 2:</u>		
Le Comité a approuvé la note succincte de présentation et décidé de procéder à l'évaluation de la proposition complète après avoir présélectionné la meilleure note succincte de présentation.		
L'évaluation de la note succincte de présentation a été menée par:		
Date:		
ETAPE 3: EVALUATION DU FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE		
<u>DECISION 3:</u>		
A. Le Comité a recommandé la proposition pour vérification de l'éligibilité après l'avoir sélectionnée provisoirement parmi les propositions les mieux notées dans les limites de l'enveloppe financière disponible.		
B. Le Comité a recommandé la proposition pour vérification de l'éligibilité après l'avoir mis sur liste de réserve au vu des propositions les mieux notées		
La vérification de la proposition a été menée par:		
Date:		
ETAPE 4: VERIFICATION DE L'ELIGIBILITE		
3. Les documents justificatifs énumérés ci-dessous, soumis conformément aux lignes directrices à l'intention des demandeurs (point 2.4), ont rempli les critères d'éligibilité du demandeur et de son/ses partenaire(s) (s'il y en a)		
a. Les statuts du demandeur		
b. Les statuts ou articles d'association de <u>tous les partenaires</u>		
c. Le rapport d'audit externe du demandeur (le cas échéant)		
<à insérer quand l'Administration contractante est la Commission européenne>		
d. La Fiche d'entité légale (voir annexe D des Lignes directrices à l'intention des demandeurs) est dûment complétée et signée par le demandeur et est accompagnée des documents justificatifs requis.		
<à insérer quand l'Administration contractante est la Commission européenne>		

e. Une fiche "signalétique financier" (annexe E des Lignes directrices à l'intention des demandeurs).		
f. Copie des derniers états financiers du demandeur.		
La vérification de l'éligibilité a été menée par:		
Date:		
<u>DECISION 4:</u>		
Le Comité a sélectionné la proposition pour financement après vérification de son éligibilité selon les critères stipulés dans les lignes directrices à l'intention des demandeurs.		